



**Conférence des Parties agissant comme réunion
des Parties au Protocole de Kyoto**

Douzième session

Marrakech, 7-18 novembre 2016

Point X de l'ordre du jour provisoire

Rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation

Note du Président du Conseil du Fonds pour l'adaptation

Résumé

Le présent rapport a été établi comme suite à la décision 1/CMP.3, par laquelle le Conseil du Fonds pour l'adaptation a été prié de faire rapport sur ses activités à chaque session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) et il porte sur la période du 1^{er} août 2015 au 30 juin 2016. Le Président du Conseil du Fonds pour l'adaptation rendra compte oralement à la douzième session de la CMP des activités menées du 1^{er} juillet 2016 au 31 octobre 2016. Le présent rapport contient des informations sur les progrès accomplis s'agissant du Fonds pour l'adaptation, en particulier sur l'exécution des activités prescrites par la CMP, et des recommandations pour suite à donner par la CMP, le cas échéant. On y trouvera notamment un projet de décision pour examen par la CMP, conformément à la décision 1/CMP.3, au paragraphe 8 de la décision 2/CMP.10 et aux paragraphes 8 et 9 de la décision 1/CMP.11, et des renseignements sur les décisions et dispositions prises par le Conseil du Fonds pour l'adaptation dont la CMP doit prendre note.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–5	3
A. Mandat	1–2	3
B. Objet de la note	3	3
C. Recommandations pour suite à donner par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa douzième session	4–5	3
II. Activités menées pendant la période considérée	6–63	5
III. Appui fourni au Conseil du Fonds pour l’adaptation pour l’exécution de son mandat	64–71	17
IV. Le Fonds pour l’adaptation et l’Accord de Paris	72–75	18
Annexes		
I. Projet de décision sur les éléments recommandés à inclure dans la décision sur le rapport du Conseil du Fonds pour l’adaptation devant être examiné par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa douzième session		20
II. Membres et membres suppléants du Conseil du Fonds pour l’adaptation		26
III. Budget approuvé pour l’exercice budgétaire 2016 budget, budget effectif de l’exercice budgétaire 2016 et budget approuvé pour l’exercice budgétaire 2017 du Conseil du Fonds pour l’adaptation, du secrétariat et de l’administrateur		28
IV. Liste des entités de mise en œuvre accréditées		30
V. Approbations de financement de projets par le Conseil du Fonds pour l’adaptation entre le 1 ^{er} juillet 2015 et le 30 juin 2016		32
VI. Contributeurs du Fonds pour l’adaptation		36
VII. État du portefeuille du Fonds pour l’adaptation		38
VIII. Ventilation sectorielle et géographique du portefeuille de projets et de programmes du Fonds pour l’adaptation		46

I. Introduction

A. Mandat

1. À sa septième session, la Conférence des Parties (COP) est convenue de créer le Fonds pour l'adaptation (ci-après dénommé le Fonds)¹. À sa troisième session, la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) a décidé que l'entité chargée d'assurer le fonctionnement du Fonds serait le Conseil du Fonds pour l'adaptation (ci-après dénommé le Conseil), appuyé par un secrétariat et un administrateur provisoire (ci-après dénommé l'administrateur)².

2. Dans sa décision 1/CMP.3, la CMP a demandé au Conseil de lui faire rapport sur ses activités à chacune de ses sessions. Elle a également invité le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) à fournir des services de secrétariat au Conseil, et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (la Banque mondiale) à remplir les fonctions d'administrateur du Fonds, à titre provisoire pour l'un comme pour l'autre.

B. Objet de la note

3. On trouvera dans le présent rapport des renseignements sur les progrès accomplis par le Fonds, notamment en ce qui concerne l'exécution des activités prescrites par la CMP, et des recommandations pour suite à donner par la CMP, le cas échéant. Sauf indication contraire, il porte sur la période du 1^{er} août 2015 au 30 juin 2016.

C. Recommandations pour suite à donner par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa douzième session

4. La CMP pourrait prendre note des renseignements figurant dans le présent rapport et envisager d'adopter un projet de décision sur les éléments recommandés à inclure dans la décision concernant le rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation devant être examinée pour adoption à la douzième session de la CMP (voir annexe I), à savoir :

a) Un renouvellement des mécanismes institutionnels provisoires, le FEM continuant de faire office de secrétariat provisoire du Conseil pour une période supplémentaire de trois ans, du 30 mai 2017 au 30 mai 2020 ;

b) Une modification des règles régissant les services à fournir par la Banque mondiale en sa qualité d'administrateur provisoire du Fonds, modifiées et reformulées, en vue de proroger celles-ci pour une période supplémentaire de trois ans, du 30 mai 2017 au 30 mai 2020 ;

c) Des renseignements en sus de ceux figurant aux paragraphes 8 et 9 de la décision 1/CMP.11 concernant la façon dont le Fonds peut contribuer à l'application de l'Accord de Paris qui seront communiqués à la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties (novembre 2016).

¹ Décision 10/CP.7.

² Décision 1/CMP.3, par. 3.

5. Le Conseil invite la CMP à prendre note des principales activités, mesures et décisions ci-après, traitées conformément au paragraphe 10 de la décision 1/CMP.4 :

a) Accréditation de quatre entités nationales de mise en œuvre habilitées à accéder directement aux ressources du Fonds, dont une en utilisant une procédure simplifiée, et accréditation de deux entités régionales de mise en œuvre, pendant la période considérée. À la date du présent rapport, le nombre total d'entités de mise en œuvre accréditées s'élève à 24 entités nationales, 6 entités régionales et 12 entités multilatérales. En particulier, 4 entités nationales des pays les moins avancés (PMA) et 6 entités nationales des petits États insulaires en développement (PEID) ont été accréditées. Parmi les 42 entités de mise en œuvre accréditées du Fonds, 9 ont été réaccréditées : 2 entités nationales, 1 entité régionale et 6 entités multilatérales ;

b) Recettes cumulées du fonds d'affectation spéciale du Fonds pour l'adaptation, totalisant 546,9 millions de dollars des États-Unis, dont 196,6 millions de dollars provenant de la monétisation d'unités de réduction certifiée des émissions (URCE), 344,8 millions de dollars de contributions additionnelles, et 5,6 millions de dollars provenant des revenus de placements produits par les soldes du fonds d'affectation spéciale (au 30 juin 2016) ;

c) Montant cumulé des projets et programmes approuvés atteignant 338,5 millions de dollars (au 30 juin 2016) ;

d) Institutionnalisation du programme de développement de la capacité d'accès direct au financement de l'action climatique en tant qu'élément permanent des activités du Fonds et approbation d'un montant de 242 347 dollars pour des dons au titre de la coopération Sud-Sud accordés à la Guinée, au Malawi, au Mali, à la Sierra Leone et au Zimbabwe, et d'un montant de 118 000 dollars pour des dons au titre de l'assistance technique accordés à l'Afrique du Sud, au Bénin, au Costa Rica, à la Micronésie (États fédérés de), au Panama et au Sénégal ;

e) Agrément des premières ébauches et ébauches préliminaires au titre du programme pilote concernant les projets et programmes régionaux ;

f) Approbation de la politique et du plan d'action du Fonds concernant les questions de genre ;

g) Poursuite du débat sur les liens entre le Fonds et le Fonds vert pour le climat ;

h) Montant des fonds disponibles pour de nouvelles approbations de financement, totalisant 168,6 millions de dollars au 30 juin 2016 ;

i) Approbation de six propositions de projet/programme, représentant un montant total de 36,8 millions de dollars, dont quatre émanant d'entités nationales de mise en œuvre, pour le Chili, l'Inde (deux propositions) et le Pérou, correspondant à un montant total de 19,2 millions de dollars. Les deux autres propositions approuvées ont été soumises par des entités multilatérales de mise en œuvre, pour un montant total de 17,6 millions de dollars ;

j) Contributions reçues, pendant la période considérée, de l'Allemagne, de l'Italie et de la Région wallonne (Belgique), et totalisant 59,8 millions de dollars, dont un montant de 1 528 000 dollars constitué de dons privés effectués en ligne transférés par la Fondation pour les Nations Unies ;

k) Montant total, au 30 juin 2016, de 17,8 millions de dollars des annonces de contributions au Fonds qui n'avaient pas encore été versées ;

1) Le fait que, si l'Accord de Paris entre en vigueur rapidement, les délais indiqués aux paragraphes 59 et 60 de la décision 1/CP.21 et aux paragraphes 8 et 9 de la décision 1/CMP.11 pourraient ne pas coïncider.

II. Activités menées pendant la période considérée

6. Le Conseil a tenu deux réunions pendant la période considérée, l'une comme l'autre dans les locaux du secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification à Bonn (Allemagne). L'ordre du jour annoté (y compris la documentation de fond sur les points de l'ordre du jour) et les rapports détaillés des réunions sont disponibles sur le site Web du Fonds³.

7. Les principaux travaux menés par le Conseil pendant la période considérée sont décrits dans les sections suivantes.

Élection du Président et du Vice-Président du Conseil du Fonds pour l'adaptation

8. En application du paragraphe 13 de la décision 1/CMP.3, le Conseil, à sa vingt-septième réunion, a élu par consensus M. Naresh Sharma (Népal, PMA) Président du Conseil du Fonds. À sa vingt-sixième réunion, le Conseil a élu M. Michael Jan Hendrik Kracht (Allemagne, États d'Europe occidentale et autres États) Vice-Président du Conseil.

Changements dans la composition du Conseil du Fonds pour l'adaptation

9. Pendant la période considérée, plusieurs membres et membres suppléants du Conseil ont été remplacés. Parmi les membres, M. David Kaluba (Zambie, États d'Afrique) a remplacé M. Ezzat Lewis Hannalla Agaiby (Égypte) ; M. Mirza Shawkat Ali (Bangladesh, États d'Asie et du Pacifique) a remplacé M. Nauman Bashir Bhatti (Pakistan) ; M. Aram Ter-Zakaryan (Arménie, États d'Europe orientale) a remplacé M^{me} Gabriela Popescu (Roumanie) ; M^{me} Monika Antosik (Pologne, États d'Europe orientale) a pourvu le poste laissé vacant par M^{me} Laura Dzelzyte Hanning Scarborough (Lituanie), qui s'est démise de ses fonctions ; M. Lucas di Pietro Paolo (Argentine, États d'Amérique latine et des Caraïbes) a remplacé M. Philip Weech (Bahamas) ; M. Antonio Navarra (Italie, États d'Europe occidentale et autres États) a pourvu le poste laissé vacant par M^{me} Su-Lin Garbett-Shiels (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) ; et M. Naresh Sharma (Népal, PMA) a remplacé M. Mamadou Honadia (Burkina Faso). Parmi les membres suppléants, M. Admasu Nebebe (Éthiopie, États d'Afrique) a remplacé M. Zaheer Fakir (Afrique du Sud) ; M. Naser Moghaddasi (République islamique d'Iran, États d'Asie et du Pacifique) a remplacé M. W. L. Sumathipala (Sri Lanka) ; M^{me} Ardiana Sokoli (Albanie, États d'Europe orientale) a remplacé M. Aram Ter-Zakaryan ; M. Philip Weech (Bahamas, États d'Amérique latine et des Caraïbes) a remplacé M. Jeffery Spooner (Jamaïque) ; M^{me} Aida Velasco Munguira (Espagne, Parties visées à l'annexe I de la Convention (Parties visées à l'annexe I)) a remplacé M. Hugo Potti Manjavacas (Espagne), qui s'est démis de ses fonctions ; M^{me} Ding (Chine, Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Parties non visées à l'annexe I)) a remplacé M^{me} Wenhong Huang (Chine), qui s'est démise de ses fonctions ; et M. Chebet Maikut (Ouganda, PMA) a remplacé M. Evans Njewa (Malawi), qui s'est démis de ses fonctions après avoir remplacé M. Adao Soares Barbosa (Timor-Leste).

10. La liste complète des membres et membres suppléants du Conseil figure à l'annexe II.

³ <http://www.adaptation-fund.org>.

Calendrier des réunions du Conseil du Fonds pour l'adaptation en 2016

11. À ses vingt-septième et vingt-huitième réunions, le Conseil a adopté un calendrier des réunions pour 2016 (voir tableau 1). Le Comité d'examen des programmes et projets et le Comité de l'éthique et des finances ont tenu leurs réunions juste avant chaque réunion du Conseil.

Tableau 1

Calendrier des réunions du Conseil du Fonds pour l'adaptation en 2016

<i>Dates</i>	<i>Lieu</i>
27 ^e réunion, 17 et 18 mars	Bonn (Allemagne)
28 ^e réunion, 6 et 7 octobre	Bonn (Allemagne)

Ressources du fonds d'affectation spéciale du Fonds pour l'adaptation

12. Au 30 juin 2016, l'administrateur avait vendu 25,9 millions d'URCE du Fonds pour l'adaptation, au prix moyen de 7,58 dollars, vente qui avait rapporté 196,6 millions de dollars. Le produit de la monétisation des URCE s'est chiffré à 2,3 millions de dollars pour la période de douze mois s'achevant le 30 juin 2016. À cette date, il restait 8 millions d'URCE à vendre, conformément aux directives sur le programme de monétisation des URCE adoptées par le Conseil. Le montant total transféré aux entités de mise en œuvre par l'administrateur sur ordre du Conseil s'établit à 169,8 millions de dollars à ce jour.

13. Les fonds disponibles pour de nouvelles approbations de financement se montaient à 168,6 millions de dollars au 30 juin 2016.

Plan de travail du Conseil du Fonds pour l'adaptation

14. À sa vingt-septième réunion, le Conseil a adopté son plan de travail pour l'exercice budgétaire allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017⁴.

Budget du Conseil du Fonds pour l'adaptation, secrétariat et administrateur

15. À sa vingt-septième réunion, le Conseil a examiné et approuvé l'allocation des ressources à l'appui des travaux du Conseil, de son secrétariat et de l'administrateur jusqu'au 30 juin 2017 (voir annexe III)⁵. Le montant estimatif des dépenses d'administration approuvé pour l'exercice budgétaire 2017 pour le Conseil, le secrétariat et l'administrateur est de 5 191 837 dollars au 30 juin 2016, en hausse de 10 % par rapport au montant approuvé pour l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique par : 1) une augmentation des dépenses de personnel, du fait de la nécessité d'engager un suppléant temporaire pour l'administrateur auxiliaire chargé des opérations, ainsi que de celle de convertir deux postes non renouvelables en contrats à durée déterminée de la catégorie E, pour faire en sorte que le Conseil dispose de services de secrétariat suffisants ; 2) le coût accru des réunions du Conseil en raison de l'instauration d'une redevance pour l'utilisation des salles de conférence communes du complexe des Nations Unies à Bonn ; et 3) le coût accru des locaux à usage de bureaux pour l'exercice budgétaire 2016 en raison du transfert inévitable des locaux du secrétariat dans un nouveau bâtiment, dont le coût locatif est inférieur, ce qui permettra une économie nette dans le coût des locaux à usage de bureaux pour l'exercice budgétaire 2017.

⁴ Décision B.27/33 du Conseil du Fonds pour l'adaptation.

⁵ Décision B.27/34 du Conseil du Fonds pour l'adaptation.

Accréditation des entités chargées de la mise en œuvre

16. Le paragraphe 30 de la décision 1/CMP.3 dispose que « pour soumettre une proposition de projet, les Parties et les entités chargées de la mise en œuvre ou de l'exécution doivent remplir les critères adoptés par le Conseil du Fonds pour l'adaptation conformément au paragraphe 5 c) ci-dessus, afin de pouvoir accéder à un financement par le Fonds pour l'adaptation ».

17. Le Groupe d'experts de l'accréditation s'est réuni trois fois pendant la période considérée. Le Conseil a élu M^{me} Yuka Greiler (Suisse, États d'Europe occidentale et autres États) Présidente et M. Philip Weech (Bahamas, États d'Amérique latine et des Caraïbes) Vice-Président. Ces membres du Conseil constituent, avec quatre autres membres experts indépendants, le Groupe d'experts de l'accréditation.

18. Conformément à la décision visée au paragraphe 16 ci-dessus, pendant la période considérée, le Conseil a examiné les recommandations du Groupe d'experts de l'accréditation et a approuvé l'accréditation de trois nouvelles entités nationales de mise en œuvre (Ministère des finances et du développement économique de l'Éthiopie, Institut dominicain de développement intégré (République dominicaine) et Partenariat pour la réforme de la gouvernance en Indonésie – Kemitraan (Indonésie), et deux entités régionales de mise en œuvre supplémentaires (Banque de développement des Caraïbes et Banque centraméricaine d'intégration économique). Au cours de la période considérée, le nombre total d'entités de mise en œuvre accréditées s'est élevé à 23 entités nationales, 6 entités régionales et 12 entités multilatérales. En particulier, 4 entités nationales des PMA et 5 entités nationales des PEID ont été accréditées. Dix-sept entités nationales des PMA et 5 entités nationales des PEID sont en cours d'accréditation. Sur les 41 entités de mise en œuvre accréditées du Fonds, 9 ont été réaccréditées⁶ : 2 entités nationales, 1 entité régionale et 6 entités multilatérales. La liste des entités de mise en œuvre accréditées figure à l'annexe IV du rapport.

Comités du Conseil du Fonds pour l'adaptation

19. Le Comité de l'éthique et des finances et le Comité d'examen des programmes et projets, créés par le Conseil en 2009, se sont réunis à deux reprises pendant la période considérée, programmant leurs réunions deux jours avant celles du Conseil. M. Yerima Peter Tarfa (Nigéria) a été élu Président du Comité d'examen des programmes et projets et M^{me} Monika Antosik (Pologne, États d'Europe de l'Est) en a été élue Vice-Présidente. M^{me} Tove Zetterström-Goldmann (Suède, Parties visées à l'annexe I) a été élue présidente du Comité de l'éthique et des finances et M^{me} Patience Dampsey (Ghana, Parties non visées à l'annexe I) a été élue Vice-Présidente.

20. Le Comité de l'éthique et des finances a examiné les points ci-après et formulé des recommandations à leur propos à l'intention du Conseil : approbation de la politique et du plan d'action sur les questions de genre ; services directs d'appui aux projets facturés par le Programme des Nations Unies pour le développement ; mécanisme de traitement des plaintes ; rapport annuel ; rapport sur l'exécution des projets ; évaluation globale du Fonds ; revenus des placements ; et budget et plan de travail du Conseil, du secrétariat et de l'administrateur.

⁶ Les entités de mise en œuvre réaccréditées sont : la Banque asiatique de développement, le Centre de suivi écologique, le Fonds international de développement agricole, l'Institut jamaïcain de planification, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, la Banque mondiale et le Programme alimentaire mondial.

21. À la fin de la période considérée, le Comité d'examen des programmes et projets avait examiné, au cours de deux réunions et d'une période d'examen intersessions, 13 ébauches de projet de pays seuls et 17 propositions complètes concernant des projets de pays seuls, soit 21 projets distincts proposés. Il a aussi examiné, pour la première fois, 13 ébauches préliminaires et 2 ébauches de projets régionaux (de plusieurs pays), soit 10 projets distincts proposés, au titre du programme pilote pour les projets et programmes régionaux. Il a également passé en revue et communiqué au Conseil les résultats de ses délibérations sur des questions liées à la poursuite de l'appel de propositions au titre du programme pilote pour les projets et programmes régionaux et une analyse des arguments en faveur de l'adaptation aux changements climatiques dans les propositions de projets et de programmes approuvés par le Conseil.

Décisions de financement de projets et de programmes d'adaptation

22. Au paragraphe 10 de sa décision 1/CMP.4, la CMP a demandé au « Conseil du Fonds pour l'adaptation de commencer à traiter les propositions de financement de projets, activités ou programmes, selon le cas, et de rendre compte des progrès accomplis à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto ».

23. Conformément à la disposition citée au paragraphe précédent, le Conseil a approuvé six propositions de financement de pays seuls totalisant 36,9 millions de dollars aux réunions qu'il a tenues au cours de la période considérée et pendant l'intersession (annexe V). Pendant la période considérée, les propositions approuvées ont totalisé 19,2 millions de dollars. À la fin de la période considérée, des propositions dont l'approbation a été recommandée, représentant un montant de 17,7 millions de dollars, étaient en attente d'une décision que le Conseil devait prendre pendant l'intersession suivant une procédure de non-objection, dans un délai de deux semaines devant prendre fin le 5 juillet 2016.

24. Les Parties dont le financement des propositions a été approuvé ou recommandé au cours de la période considérée sont le Chili, l'Inde (2 propositions), le Niger, l'Ouganda et le Pérou. Il convient de noter que les projets du Niger et de l'Ouganda, qui font l'objet d'une recommandation d'approbation par le Conseil au cours de la période intersessions, sont les deux premiers projets de cette nature soumis par l'intermédiaire d'entités de mise en œuvre régionale. Les autres projets sont réalisés par des entités nationales.

25. Outre les décisions de financement énumérées au paragraphe 24 ci-dessus, le Conseil a approuvé, aux réunions qu'il a tenues durant la période considérée, sept ébauches de projet d'un montant totalisant 35,9 millions de dollars pour Antigua-et-Barbuda, la Guinée-Bissau, l'Inde, le Panama, le Pérou, la République démocratique populaire lao et le Sénégal, et approuvé, pendant l'intersession, quatre dons à allouer pour la formulation des projets soumis par des entités nationales, pour un montant de 118 400 dollars. Six ébauches représentant un montant de 25,9 millions de dollars ont été approuvées par le Conseil pendant la période considérée. Une autre ébauche correspondant à un montant de 10 millions de dollars avait fait l'objet d'une recommandation d'approbation à la date de publication du présent rapport et était en attente d'une décision que le Conseil devait prendre pendant l'intersession suivant une procédure de non-objection, dans un délai de deux semaines devant prendre fin le 5 juillet 2016.

26. Dans le cadre du programme pilote pour les projets et programmes régionaux, une ébauche d'un montant de 5 millions de dollars a été approuvée pour un projet régional au Burundi, au Kenya, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie et au Rwanda. En outre, huit ébauches préliminaires d'un montant total de 61,8 millions de dollars ont été approuvées pour des projets devant bénéficier à 24 pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine et des Caraïbes. Le Conseil a également approuvé un montant de 180 000 dollars pour des dons à allouer pour la formulation de projets dont l'ébauche préliminaire ou l'ébauche a été approuvée.

27. Les secteurs représentés dans les propositions complètes et les ébauches approuvées sont les suivants : agriculture, réduction des risques de catastrophe, sécurité alimentaire, gestion des zones côtières, développement rural et gestion des ressources en eau (annexe VIII, fig. 5).

28. À sa onzième session, la CMP a demandé au Conseil de fournir dans ses rapports à la CMP des renseignements supplémentaires sur la situation du portefeuille du Fonds, y compris les projets à différents stades d'avancement⁷. Les renseignements demandés figurent à l'annexe VII (tableaux 2 à 6).

29. Comme l'ont suggéré et demandé les organisations de la société civile et les organisations non gouvernementales (ONG) ayant le statut d'observateur, toutes les propositions de projets ou de programmes ont été affichées dès leur réception sur le site Web du Fonds pour l'adaptation, et les acteurs intéressés ont la possibilité de formuler des observations en ligne. Les observations concernant les propositions soumises au Conseil peuvent être adressées par message électronique⁸, peuvent être consultées à la page du projet correspondant sur le site Web, et sont consignées dans le descriptif de projet correspondant adressé au Comité d'examen des programmes et projets.

Renouvellement des mécanismes institutionnels provisoires

30. À sa dixième session, la CMP a décidé de proroger jusqu'à juin 2017 les mécanismes provisoires convenus avec le secrétariat et l'administrateur⁹.

31. Conformément aux dispositions de la décision mentionnée au paragraphe ci-dessus, les mécanismes institutionnels provisoires concernant les services de secrétariat à fournir au Conseil viendront à expiration peu de temps après la douzième session de la CMP. En conséquence, le Conseil invite la CMP à adopter la décision proposée à l'annexe I visant à proroger les mécanismes institutionnels prévus en accord avec le FEM concernant les services de secrétariat à fournir au Conseil jusqu'au 30 mai 2020.

32. En application de la décision de la CMP mentionnée au paragraphe 30 ci-dessus, les administrateurs de la Banque mondiale ont décidé de proroger une troisième fois le mandat de la Banque mondiale en sa qualité d'administrateur provisoire (jusqu'au 30 mai 2017) et d'autoriser cette dernière à monétiser la part des fonds provenant de crédits carbone supplémentaires, lorsque la situation du marché et les autres conditions le permettront. Ce mandat viendra à expiration peu de temps après la douzième session de la CMP, et la question de son renouvellement devra être examinée par les Parties lors de cette session.

33. Le Conseil invite donc la CMP à examiner et adopter une décision contenant les éléments énoncés dans le texte du projet de décision figurant à l'annexe I. La modification prendra effet après adoption par la CMP et accord par la Banque mondiale en sa qualité d'administrateur.

Suivi du portefeuille

34. Au cours de la période considérée, 9 projets ont été engagés et 3 projets ont été achevés, ce qui a porté à 41 le nombre de projets en cours d'exécution. Un montant total de 24,8 millions de dollars a été alloué aux projets sur l'ensemble de la période considérée, portant ainsi à 171,26 millions de dollars, pour 50 projets, le montant total décaissé par le Fonds. Le volume le plus important de fonds approuvés à ce jour sous forme de dons concerne les États d'Afrique, avec 16 projets représentant au total 116,9 millions de dollars

⁷ Décision 1/CMP.11, par. 11.

⁸ <https://www.adaptation-fund.org/contact/>.

⁹ Décision 2/CMP.10, par. 8.

(35 %), suivis de près par les États d'Asie et du Pacifique avec 21 projets totalisant 113,7 millions de dollars (34 %) et les États d'Amérique latine et des Caraïbes avec 14 projets totalisant 101,3 millions de dollars (30 %) (annexe VIII, fig. 4). La majeure partie des dons a été consacrée à des projets d'adaptation dans le secteur de l'agriculture, avec 62 millions de dollars approuvés (18 %), suivi de près par le secteur de la sécurité alimentaire, avec 58,4 millions de dollars approuvés (17 %) (annexe VIII, fig. 5). Le sixième rapport annuel sur les résultats du Fonds, correspondant à la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, sera examiné par le Conseil à sa vingt-huitième réunion.

35. Le Fonds suit également la répartition par résultats du financement proposé sous forme de dons, en fonction du Cadre stratégique de résultats du Fonds. Le volume le plus important de fonds proposé est destiné au résultat 5 du Cadre stratégique de résultats (« renforcement de la résilience des écosystèmes au stress induit par les changements climatiques et la variabilité du climat ») (77,7 millions de dollars, soit 27,5 %), ainsi qu'au résultat 4 (« capacité d'adaptation accrue dans les secteurs pertinents en rapport avec le développement et les ressources naturelles ») (74,9 millions de dollars, soit 26,5 %).

Liens opérationnels et relations avec les institutions relevant de la Convention

36. À sa dixième session, la CMP a prié le Conseil d'étudier des options visant à mettre en place des liens opérationnels, le cas échéant, entre le Fonds et les organes constitués au titre de la Convention, compte tenu des mandats des différents organes¹⁰.

37. Le Conseil a adopté des mesures pour promouvoir les liens avec d'autres organes relevant de la Convention, notamment le Fonds vert pour le climat, le Comité de l'adaptation, le Comité permanent du financement et le Centre et Réseau des technologies climatiques. Le secrétariat a participé en qualité d'observateur aux douzième et treizième réunions du Conseil du Fonds vert pour le climat, ainsi qu'à la cinquantième réunion du Conseil du FEM. Il a également participé à la neuvième réunion du Comité de l'adaptation et au Forum de l'adaptation que ce dernier a organisé. À sa vingtième session, la COP a prié le Comité permanent du financement d'examiner les questions relatives à d'éventuels futurs liens institutionnels et aux relations entre le Fonds et les autres institutions relevant de la Convention. Le secrétariat et le secrétariat de la Convention ont organisé des consultations entre les cofacilitateurs de ce point de l'ordre du jour du Comité permanent du financement et les représentants du Conseil pendant la deuxième session du Groupe de travail spécial de la Plate-forme de Durban pour une action renforcée, qui s'est tenue du 31 août au 4 septembre 2015, à Bonn.

38. Le secrétariat a également participé, en qualité d'intervenant, à la cinquième réunion du Forum de Durban sur le renforcement des capacités sur le thème « Renforcer les capacités d'application de l'Accord de Paris », tenue lors de la quarante-quatrième session des organes subsidiaires (mai 2016).

39. Le secrétariat, équipe de fonctionnaires assurant les services de secrétariat du Conseil, est hébergé par le secrétariat du FEM, qui favorise des échanges de renseignements et de connaissances, et des activités d'appui réciproques, au besoin.

40. Les secrétariats du Fonds vert pour le climat et du FEM ont souvent participé aux séminaires internationaux et régionaux organisés par le secrétariat au titre du programme de développement de la capacité d'accès direct.

¹⁰ Décision 2/CMP.10, par. 6.

41. En 2015, le Conseil a étudié la possibilité d'instituer des liens opérationnels entre le Fonds et le Fonds vert pour le climat pour canaliser les ressources pour l'adaptation, et a défini deux options :

- a) Demander à être accrédité en tant qu'intermédiaire financier auprès du Fonds vert pour le climat ;
- b) Conclure un mémorandum d'accord ou un accord spécial avec le Fonds vert pour le climat.

42. Le Conseil a également examiné les moyens de renforcer la complémentarité avec le Fonds vert pour le climat au moyen d'activités concrètes. À l'issue d'un débat sur ces options, le Conseil a prié son Président et son Vice-Président d'engager des consultations avec le Comité permanent du financement, d'engager un dialogue avec le Conseil du Fonds vert pour le climat sur les liens potentiels entre les deux fonds et de demander que la question de la complémentarité entre les deux fonds soit examinée par le Conseil du Fonds vert pour le climat dès que possible. Le Conseil a aussi demandé au secrétariat, en consultation avec l'administrateur, le cas échéant, de présenter une analyse plus poussée des aspects juridiques, opérationnels et financiers des incidences des divers liens avec le Fonds vert pour le climat. Enfin, le Conseil a demandé à son secrétariat d'examiner avec le secrétariat du Fonds vert pour le climat les activités concrètes se prêtant à une collaboration, notamment, sans toutefois s'y limiter, dans les domaines suivants : appui au développement de la capacité d'accès direct, au moyen notamment d'activités conjointes telles que des ateliers ou des séminaires régionaux ; gestion axée sur les résultats ; accréditation ; et définition de projets/programmes. Des consultations sont en cours.

43. Comme il en avait été chargé par le Conseil, le Président du Conseil a rencontré un des Coprésidents du Fonds vert pour le climat en marge de la quarante-quatrième session des organes subsidiaires. Ils ont eu un échange de vues sur la question de la complémentarité entre les fonds et la contribution que le Fonds peut apporter aux activités du Fonds vert pour le climat. À sa treizième réunion, le Conseil du Fonds vert pour le climat a décidé de demander à ses Coprésidents d'engager un dialogue annuel avec les mécanismes de financement de l'action climatique, à partir de sa quinzième réunion et pendant celle-ci, et chaque année par la suite, et à l'occasion d'une réunion du Conseil du Fonds vert pour le climat, qui aura lieu au siège du Fonds à Songdo (République de Corée), et avec d'autres fonds, en vue de renforcer la complémentarité au niveau des activités¹¹.

Programme pilote pour les projets et programmes régionaux

44. À sa vingt-cinquième réunion, le Conseil a approuvé le programme pilote pour les projets et programmes régionaux (le programme pilote) pour un montant plafonné à 30 millions de dollars¹². L'objectif général du programme pilote est d'expérimenter différentes approches régionales pour mettre en œuvre des projets concrets d'adaptation aux changements climatiques dans des pays en développement vulnérables et de recueillir les enseignements à ce sujet. Ces enseignements devaient éclairer les décisions ultérieures du Conseil sur l'opportunité d'intégrer la modalité en question de façon plus régulière dans les activités du Fonds.

45. Le programme pilote couvre les domaines thématiques ci-après :

- a) Sécurité alimentaire ;
- b) Réduction des risques de catastrophe et systèmes d'alerte rapide ;

¹¹ Décision B.13/12 du Fonds vert pour le climat.

¹² Décision B.25/28 du Conseil du Fonds pour l'adaptation.

c) Gestion des eaux transfrontières.

46. Outre ces trois domaines, un quatrième thème transversal du programme pilote viserait à appuyer des activités innovantes en matière de financement de l'action climatique, en vue de susciter des transformations. Le programme pilote encourage les entités multilatérales et régionales de mise en œuvre à imaginer des solutions innovantes pour l'adaptation aux changements climatiques, notamment de nouvelles approches, technologies et modalités. Les propositions doivent décrire les aspects innovant du projet ou du programme. Le programme pilote n'est pas concerné par le plafond de 50 % fixé pour les entités multilatérales et le plafond de 10 millions de dollars par pays¹³.

47. L'appel de propositions a été lancé le 5 mai 2015. L'intérêt pour le programme s'est avéré significatif, comme attendu, le montant des propositions soumises à l'état d'ébauche préliminaire ou d'ébauche ou à l'état complet atteignant 188 millions de dollars pour la période considérée. À sa vingt-septième réunion, le Conseil a évoqué l'avenir du programme pilote compte tenu de l'expérience acquise et de la modicité des ressources disponibles, ainsi que d'autres facteurs comme les attentes à l'égard du programme de la part des pays qui soumettent des propositions, la portée du programme, la définition de programmes régionaux et le fait que l'on risque d'inciter involontairement les pays à grouper leurs projets nationaux dans le cadre des programmes régionaux pour des raisons purement techniques de guichet de financement. Le Conseil a ensuite décidé de poursuivre l'examen des propositions régionales dans le cadre du projet pilote, et de reprendre l'examen de la question à sa vingt-huitième réunion, sur la base d'une proposition que le secrétariat doit formuler et après examen par le Comité d'examen des programmes et projets, y compris les aspects liés à la hiérarchisation des propositions et à l'appui et à la formulation des projets, ainsi que la création d'une filière pour les projets pour lesquels des fonds ne sont pas immédiatement disponibles.

*Programme de développement de la capacité d'accès direct
au financement de l'action climatique*

48. Pendant la période considérée, le Conseil a achevé l'exécution de la phase II du programme de développement de la capacité d'accès au financement de l'action climatique, dont le budget s'élevait à 565 000 dollars¹⁴. L'objectif de la phase II était de continuer de renforcer les résultats et les avantages obtenus pour les entités de mise en œuvre au cours de la phase I.

49. Pendant la période considérée, les activités ci-après ont été réalisées¹⁵ :

a) Deuxième séminaire à l'intention des entités nationales de mise en œuvre (28-30 juillet 2015, Washington) ;

b) Atelier sur la capacité d'accès au financement de l'action climatique pour l'Afrique de l'Ouest (22-24 septembre 2015, Abuja) en partenariat avec la Fondation Heinrich Böll et la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest ;

c) Premier séminaire en ligne sur le financement de l'action climatique (19 novembre 2015) au sujet de la consultation des parties prenantes ;

d) Deuxième séminaire en ligne sur le financement de l'action climatique (28 avril 2016) au sujet de la gestion des connaissances ;

¹³ Document AFB/B.25/6/Rev.2 du Conseil du fonds pour l'adaptation.

¹⁴ Décision B.25/27 du Conseil du Fonds pour l'adaptation.

¹⁵ <https://www.adaptation-fund.org/readiness/news-seminars/>.

e) Atelier sur la capacité d'accès au financement de l'action climatique à l'intention des pays d'Afrique francophones (3-5 mai 2016, Casablanca (Maroc)) en partenariat avec l'Institut de la francophonie pour le développement et le Centre de compétences du Maroc sur les changements climatiques ;

f) Atelier sur la capacité d'accès au financement de l'action climatique à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (7-9 juin 2016, Tegucigalpa) en partenariat avec la Banque centraméricaine d'intégration économique, entité régionale de mise en œuvre du Fonds ;

g) Appui et gestion de la structure d'échange de connaissances pour l'accès direct « climatefinanceready.org », en collaboration avec Climate and Development Knowledge Network (CDKN) pour diffuser des contenus sur l'accès direct et des études de cas sur l'adaptation provenant d'entités nationales ;

h) Approbation de cinq dons au titre de la coopération Sud-Sud pour aider les pays en développement à déterminer les institutions nationales susceptibles de jouer le rôle d'entité de mise en œuvre et à établir et soumettre les demandes d'accréditation, en Guinée, au Mali et en Sierra Leone, sous la responsabilité du Centre de suivi écologique, entité nationale de mise en œuvre sénégalaise, et au Malawi et au Zimbabwe, sous la responsabilité de l'Autorité nationale de gestion de l'environnement, entité nationale de mise en œuvre kényane ;

i) Approbation de six dons au titre de l'assistance technique pour aider les entités de mise en œuvre nationales à renforcer leur capacité à répondre aux risques environnementaux et sociaux et à gérer ces risques au Sénégal (Centre de suivi écologique), au Bénin (Fonds national pour l'environnement), au Panama (Fundación Natura), au Costa Rica (Fundecooperacion), États fédérés de Micronésie (Fonds de conservation micronésien) et en Afrique du Sud (Institut national sud-africain pour la biodiversité).

50. À sa vingt-septième réunion, le Conseil a décidé d'institutionnaliser le programme de développement de la capacité d'accès direct et d'intégrer celui-ci dans le plan de travail du Fonds à raison d'un budget de 616 500 dollars pour l'exercice budgétaire 2017¹⁶. Les objectifs du programme sont restés inchangés ainsi que le Conseil en a décidé à sa vingt et unième réunion : accroître le nombre d'entités nationales qui demandent une accréditation et accroître le nombre de propositions bien conçues soumises au Conseil¹⁷.

51. La période d'exécution au titre de l'exercice budgétaire 2017 a démarré le 1^{er} juillet 2016, et prévoit des ressources supplémentaires pour financer des dons de faible montant à l'appui de la coopération Sud-Sud, de l'assistance à la formulation de projets, et de l'assistance technique à l'application de la politique environnementale et sociale et de la politique relative aux questions de genre du Fonds¹⁸.

52. À sa onzième session, la CMP a pris note des travaux du programme de développement de la capacité d'accès direct au financement de l'action climatique, notamment de l'approbation de la deuxième phase du programme et de l'approbation de dons au titre de la coopération Sud-Sud¹⁹, ainsi que des efforts déployés par le secrétariat pour organiser des ateliers à l'intention des entités nationales de mise en œuvre²⁰. Depuis son lancement en mai 2014, le programme de développement de la capacité d'accès direct s'est rapproché de ses deux principaux objectifs consistant à augmenter le nombre d'entités nationales et le nombre de projets et de programmes bien conçus soumis par les entités de

¹⁶ Décision B.27/38 du Conseil du fonds pour l'adaptation.

¹⁷ Décision B.21/28 du Conseil du fonds pour l'adaptation.

¹⁸ Document AFB/B.27/7 du Conseil du fonds pour l'adaptation.

¹⁹ Décision 1/CMP.11, par. 4 a).

²⁰ Décision 1/CMP.11, par. 10.

mise en œuvre. Le nombre d'entités nationales accréditées est passé de 13 en mai 2014 à 24 en juillet 2016, dont 4 pour les PMA et 6 pour les PEID. Depuis le 1^{er} juillet 2015, le Fonds a reçu sept demandes d'entités nationales, dont cinq de PMA. De même, on constate que le nombre de propositions de projet et de programme soumises par des entités de mise en œuvre augmente chaque année. Le Fonds a vu la valeur de son portefeuille de dons de faible montant pour le développement de la capacité directe au financement de l'action climatique passer de 200 000 dollars en décembre 2014 à 590 000 dollars en juillet 2016, et cette tendance semble devoir se poursuivre compte tenu de la demande croissante des entités nationales. Quatre PMA ont bénéficié de dons au titre de la coopération Sud-Sud et deux PMA et un PEID ont bénéficié de dons au titre de l'assistance technique. En outre, un appui a été fourni dans le domaine de l'accréditation à 28 PMA et 19 PEID dans le cadre des ateliers susmentionnés. Par ailleurs, le plan de travail du Fonds pour l'exercice budgétaire 2017 prévoit la tenue d'un atelier sur le développement de la capacité d'accès direct au financement de l'action climatique pour tous les PMA à l'échelle mondiale au cours d'une seule réunion devant porter principalement sur l'accréditation et l'appui aux projets.

Évaluation globale du Fonds pour l'adaptation

53. Pendant la période considérée, le Fonds a mené à bien la première étape d'une évaluation globale indépendante (évaluation de processus)²¹ qui a qualifié le Fonds d'institution évolutive et efficace. Cette évaluation souligne que la modalité dont le Fonds a été un précurseur pendant plus de six ans (l'accès direct) a constitué une nouveauté majeure dans le domaine du financement de l'action climatique et répond efficacement aux besoins des pays, et que cette modalité peut être un moyen particulièrement utile et efficace de changer la donne dans le domaine du financement de l'adaptation. Deuxièmement, l'évaluation indique que la conception et les processus opérationnels du Fonds sont efficaces et concordent pour l'essentiel avec les principes directeurs de la Convention et les priorités nationales en matière d'adaptation, et que l'évolution de ses processus opérationnels a été satisfaisante, et témoigne de sa volonté d'améliorer en permanence son fonctionnement. Enfin et surtout, le processus d'allocation des ressources du Fonds a été jugé efficace. Le Conseil a approuvé une réponse de l'administration²², établie par son Président, concernant la première étape de l'évaluation.

54. Le Conseil a examiné des options pour la deuxième étape de l'évaluation du Fonds (évaluation des projets/programmes), et a constitué une équipe spéciale chargée d'établir un mandat et un appel de propositions pour la deuxième étape de l'évaluation, avec la contribution des organisations de la société civile agissant par l'intermédiaire du réseau des ONG du Fonds, et en coordination avec des organismes d'évaluation indépendants (dont le Bureau indépendant d'évaluation du FEM). Le Conseil a aussi prié le secrétariat de continuer de vérifier la disponibilité des anciens membres du groupe d'examen indépendant et de poursuivre les discussions avec le Bureau indépendant de l'évaluation, et de présenter des options actualisées pour la deuxième étape de l'évaluation du Fonds à la dix-neuvième réunion du Comité de l'éthique et du financement.

55. Le Conseil a prié le secrétariat de formuler des options visant à doter le Fonds d'une fonction d'évaluation, en s'inspirant des travaux antérieurs relatifs au cadre d'évaluation du Fonds, pour examen à la dix-neuvième réunion du Comité de l'éthique et du financement.

²¹ <https://www.adaptation-fund.org/document/independent-evaluation-of-the-adaptation-fund-first-phase-evaluation-report/>.

²² <https://www.adaptation-fund.org/document/approval-of-the-afb-chair-management-response-to-the-evaluation-of-the-fund-stage-1/>.

Communications

56. Le Conseil s'est employé plus activement à diffuser des nouvelles et des comptes rendus sur les travaux du Fonds au cours de la période considérée, produisant 23 articles sur les programmes et les activités du Fonds et deux comptes rendus illustrés sur des projets locaux (en Mongolie et en Uruguay) en plusieurs langues. En outre, 20 nouvelles vidéos ont été créées pour la chaîne YouTube du Fonds²³ au sujet des projets du Fonds, des entités nationales de mise en œuvre, du développement de la capacité d'accès direct et d'autres activités importantes. Le Fonds a amélioré son site Web et sa présence sur les réseaux sociaux et a enregistré un nombre record de consultations et d'abonnés. Le Fonds a enregistré 1 700 abonnés supplémentaires sur son compte Twitter depuis la mise en place en août 2015 d'une nouvelle stratégie de communication sur Internet et les réseaux sociaux plus axée sur le contenu, plus active et mieux ciblée. Plusieurs nouveaux supports promotionnels, brochures et dépliants évoquant les réunions, les activités et les réalisations du Fonds, la modalité d'accès direct, des exemples de projets de pays, des secteurs et des bénéficiaires desservis, et le programme de développement de la capacité d'accès direct au financement de l'action climatique, ont également été créés et diffusés. Le Conseil a aussi amélioré son site Web pour rendre celui-ci plus convivial, notamment en créant des rubriques pour les actualités, les manifestations et les projets, outre une rubrique appréciée des utilisateurs sur la Conférence des Parties concernant toutes les activités, toute l'information et toutes les réalisations du Fonds se rapportant à la vingt et unième session de la Conférence et aux prochaines dispositions devant être prises.

57. Le secrétariat du Conseil a conçu et mené à bien un concours international de photographie sur l'adaptation des zones côtières et des bassins versants aux effets des changements climatiques, qui a reçu 127 contributions photographiques sur des activités d'adaptation d'entités nationales et multilatérales de mise en œuvre, de gouvernements nationaux, du secteur privé et de particuliers du monde entier, et dont les résultats ont été exposés sur le Web, sur les réseaux sociaux et lors d'une manifestation internationale organisée par le Fonds à Washington. Par ailleurs, le secrétariat a actualisé son compte sur le site de partage de photographies Flickr, en y ajoutant plusieurs nouveaux albums photographiques de projets de pays, ainsi que les contributions lauréates du concours. Le secrétariat a aussi renforcé ses activités de communication auprès des médias pour continuer de mettre en valeur le rôle utile joué par le Fonds et ses projets et activités actuels, parvenant à placer des sujets d'actualité auprès d'organes de presse comme Devex, le World Resource Institute (WRI), la Fondation Thomson Reuters, Carbon Pulse, Voice of America, Radio France International, Eco NGO newsletter, UNFCCC Climate Change Studio, AllAfrica, RivesAfricaines, RTS1 Radiodiffusion et Télévision Sénégalaise, News Ghana, La Ruta del Clima, Radio Nacional de Colombia, Radio América-Honduras, RPP Noticias-Perú, La Noticia et El Rancaguino (Chili), Radio Cordial, Corrientes de Pensamiento et Pampero TV (Argentine), et El Mercurio et El Telégrafo (Équateur). Bon nombre de modules ciblés d'éléments de langage et de discours ont aussi été créés pour préparer des entretiens dans les médias ou des interventions importantes. Le secrétariat a développé ses listes de distribution électronique et de contacts dans les médias et produit également des bulletins d'information et des alertes électroniques rendant compte des programmes et des activités du Fonds. Il a continué d'améliorer sa coopération avec les entités nationales de mise en œuvre et d'autres partenaires pour assurer la promotion croisée de divers produits et activités de projets.

58. Des membres du Conseil et le secrétariat ont participé à diverses manifestations pour mettre en évidence l'expérience du Fonds, notamment : visites sur le site de projets en Argentine (2-6 novembre 2015), en Uruguay (9-13 novembre 2015) et en Mongolie

²³ <https://www.youtube.com/user/AdaptationFund>.

(13-17 juin 2016) ; vingt et unième session de la COP et onzième session de la CMP (30 novembre-12 décembre 2015, Paris) ; douzième et treizième réunions du Conseil du Fonds vert pour le climat ; neuvième réunion du Comité de l'adaptation (1^{er}-3 mars 2016, Bonn), ainsi que Forum de l'adaptation organisé par le Comité (12 mai 2016, Rotterdam, Pays-Bas) ; réunion sur le thème « Investing in the Future We Want : Finance for Climate Change and Sustainable Development » (21-23 mars 2016, Tarrytown, États-Unis d'Amérique), organisée conjointement par l'Institut des ressources mondiales et Overseas Development Institute ; atelier sur le développement de la capacité d'accès direct au financement de l'action climatique (24-26 mars 2015, Panama) ; troisième réunion de la Commission économique pour l'Europe sur le réseau mondial des bassins menant des activités dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques (6 et 7 avril 2016, Genève (Suisse)) ; atelier sur le développement de la capacité d'accès au financement de l'action climatique (3-5 mai 2016, Casablanca) ; Conférence « Adaptation Futures 2016 » (10-13 mai 2016, Rotterdam) ; atelier sur le développement de la capacité d'accès au financement de l'action climatique (7-9 juin 2016, Tegucigalpa) ; et quarante-quatrième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) et de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) (mai 2016, Bonn).

59. Le secrétariat a aussi donné des exposés à distance lors du vingt-deuxième sommet Oceania (11-13 avril 2016, Nouméa) et de la réunion d'échanges de connaissances Sud-Sud sur l'élaboration de projets susceptibles d'intéresser les investisseurs, organisée par CDKN et le Ministère péruvien de l'environnement (31 mai-3 juin 2016, Lima). Le secrétariat a organisé une exposition multimédias complète à la vingt et unième session de la COP pour présenter ses projets à grande échelle, et a organisé également des réunions parallèles de haut niveau auxquelles sont intervenus des représentants des entités nationales, régionales et multilatérales de mise en œuvre à la vingt et unième session de la COP, à la quarante-quatrième session des organes subsidiaires et à la conférence « Adaptation Futures » pour échanger des points de vue et des exemples sur la contribution du Fonds et ses réalisations. En outre, le secrétariat a organisé ses deux premiers séminaires internationaux en ligne à l'intention des entités nationales de mise en œuvre en novembre 2015 et en avril 2016, pour diffuser des enseignements en provenance du monde entier sur les processus d'accréditation et de mise au point des projets, et au cours desquels des exposés ont été présentés par le Fonds et ses partenaires sur des thèmes fondamentaux comme la participation des acteurs et l'échange de connaissances dans le cadre de projets.

60. Le secrétariat a continué d'appliquer sa stratégie de communication et de vulgarisation pour le programme de développement de la capacité d'accès direct au financement de l'action climatique, ainsi que son partenariat stratégique avec CDKN, par l'intermédiaire du microsite conjoint « Climate Finance Ready » (<http://climatefinanceready.org>). Le secrétariat a aussi entrepris d'actualiser la stratégie de gestion des connaissances du Fonds, dont la dernière approbation remonte à 2012, conjointement avec un plan d'action couvrant la période 2016-2018. La stratégie et le plan d'action seront soumis au Conseil pour approbation à sa vingt-huitième séance en octobre 2016.

61. Outre qu'il a actualisé et développé ses activités sur ses principales chaînes de réseaux sociaux (Twitter, Facebook, Youtube et Flickr), développé son public et diffusé des informations au moyen des derniers outils multimédia, le secrétariat a ajouté à son réseau une nouvelle chaîne sur le réseau social LinkedIn de façon à atteindre encore davantage de partenaires et d'acteurs de haut niveau dans la communauté des changements climatiques et à diffuser des articles de réflexion et des communiqués.

62. Le secrétariat a continué d'améliorer son site Web, en produisant des contenus écrits et visuels ciblés, attrayants et conviviaux. Les taux d'utilisation et de fréquentation sont sensiblement plus élevés qu'auparavant. Ainsi, le nombre de visites uniques a augmenté de 36 % pendant la période allant d'octobre 2015 à février 2016, le nombre de consultations de

la page d'accueil a pratiquement doublé, le nombre de pages consultées par utilisateur est nettement plus élevé, et le taux de rebond est particulièrement faible, ce qui montre que le site est attrayant et informatif, et que les personnes qui s'y rendent restent sur celui-ci pour lire le contenu.

Dialogue avec les organisations de la société civile

63. À sa douzième réunion, le Conseil a engagé des séances de dialogue régulières avec les organisations de la société civile afin d'écouter les propositions qu'elles souhaitent soumettre, de recueillir leurs observations sur les questions inscrites à l'ordre du jour et de procéder à des échanges de vues. Ces séances font partie de l'ordre du jour du Conseil.

III. Appui fourni au Conseil du Fonds pour l'adaptation pour l'exécution de son mandat

64. Au paragraphe 9 de la décision 4/CMP.5, la CMP a invité les Parties visées à l'annexe I de la Convention et les organisations internationales à alimenter le Fonds pour l'adaptation en versant des contributions qui s'ajouteront à la part des fonds provenant des activités de projet au titre du mécanisme pour un développement propre. Par ailleurs, au paragraphe 5 de la décision 6/CMP.7, la CMP a continué d'encourager les Parties visées à l'annexe I et les organisations internationales à alimenter le Fonds.

65. À sa vingt-deuxième réunion, le Conseil a approuvé une stratégie de mobilisation de fonds. Il a tenu deux séances de dialogue avec les donateurs en marge de la vingt et unième session de la COP/onzième session de la CMP et de la quarante-quatrième session du SBI et du SBSTA. Une autre séance devrait se tenir en marge de la vingt-deuxième session de la COP/douzième session de la CMP.

66. Les annonces de contribution des Parties visées à l'annexe I et de leurs régions faites au cours de la dix-neuvième session de la COP/neuvième session de la CMP ont dépassé l'objectif de 100 millions de dollars établi par le Conseil pour la période du 16 mars 2012 au 31 décembre 2013, puisque 31,8 millions de dollars avaient été reçus avant la dix-neuvième session de la COP/neuvième session de la CMP et l'équivalent d'environ 72,2 millions de dollars de contributions avaient été annoncés pendant ces sessions. Au cours de la période considérée, la totalité du solde des montants annoncés au regard de l'objectif fixé avait été versée au fonds d'affectation spéciale.

67. Le montant total des contributions versé par les Parties visées à l'annexe I et leurs régions au regard du deuxième objectif de mobilisation des ressources de 160 millions de dollars établi par le Conseil pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015 s'est élevé à 136,7 millions de dollars. Des contributions annoncées d'un montant avoisinant 17,7 millions de dollars n'ont pas encore été versées. À sa vingt-septième réunion, le Conseil a décidé de fixer un nouvel objectif de mobilisation des ressources de 80 millions de dollars par an pour l'exercice biennal 2016-2017, et d'actualiser la composition de l'équipe spéciale chargée de la mobilisation des ressources afin de poursuivre la mise en œuvre de la stratégie²⁴. L'équipe spéciale se compose de M^{me} Patience Dampsey (Ghana, Partie non visée à l'annexe I), M^{me} Fatuma Hussein (Kenya, Partie non visée à l'annexe I), M. Michael Kracht (Allemagne), Partie visée à l'annexe I), M. Marc-Antoine Martin (France, États d'Europe occidentale et autres États), M. Antonio Navarra (Italie), États d'Europe occidentale et autres États), M. Lucas Di Pietro Paolo (Argentine, États d'Amérique latine et des Caraïbes), M. Aram Ter-Zakaryan (Arménie, États d'Europe orientale) et M^{me} Tove Zetterström-Goldmann (Suède, Partie visée à l'annexe I).

²⁴ Décision B.27/36 du Fonds pour l'adaptation.

M. Michael Jan Hendrik Kracht a été remplacé au poste de coordonnateur adjoint de l'équipe spéciale par M. Navarra, tandis que M^{me} Hussein a continué d'occuper l'autre poste de coordonnateur.

68. Au cours de la période considérée, le Fonds a reçu des contributions de la Belgique d'un montant équivalent à 1,7 million, de l'Allemagne d'un montant équivalent à 54,6 millions de dollars, de l'Italie d'un montant équivalent à 2,2 millions de dollars et de la Région wallonne (Belgique) d'un montant équivalent à 1,4 million de dollars.

69. Le Conseil tient à exprimer sa reconnaissance aux Gouvernements allemand et italien et aux autorités de la Région wallonne (Belgique) pour l'appui qu'ils ont apporté au Fonds au regard de son objectif de mobilisation de fonds pour 2014-2015, et au Gouvernement belge et aux autorités de la Région wallonne (Belgique) pour l'appui qu'ils ont apporté au Fonds au regard de cet objectif pour 2012-2013. Il prend acte également de l'appui de la présidence française de la vingt et unième session de la COP/onzième session de la CMP à ces efforts de mobilisation de ressources, et du soutien du secrétariat du Fonds, de l'administrateur et du secrétariat de la Convention.

70. La liste complète des contributeurs au Fonds figure à l'annexe VI avec une indication des montants effectifs des contributions.

71. Conformément au paragraphe 18 de la décision 1/CMP.3, l'équipe assurant les services de secrétariat du Conseil comprend sept fonctionnaires, à savoir le responsable du secrétariat, deux spécialistes principaux des changements climatiques, deux fonctionnaires chargés des opérations (coordonnateur pour l'accréditation et le développement de la capacité d'accès direct), un fonctionnaire chargé des analyses opérationnelles (questions juridiques et accréditation) et un administrateur auxiliaire, outre un administrateur auxiliaire chargé des opérations et deux consultants recrutés pour une période de courte durée (communication et appui aux opérations) ainsi qu'un agent temporaire recruté pour une période de courte durée²⁵ (appui au développement de la capacité d'accès direct). Un suppléant est en cours de recrutement pour remplacer l'administrateur auxiliaire chargé des opérations (qui est actuellement en congé de longue durée).

IV. Le Fonds pour l'adaptation et l'Accord de Paris

72. Dans la décision 1/CP.21, la Conférence des Parties a considéré que le Fonds de l'adaptation peut concourir à l'application de l'Accord de Paris, sous réserve des décisions pertinentes de la CMP et de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA)²⁶. La COP a également invité la CMP à examiner cette question et à adresser une recommandation à la CMA à sa première session²⁷. La CMP a engagé le processus à sa onzième session en recommandant que la CMA considère, à sa première session, que le Fonds pour l'adaptation peut concourir à l'application de l'Accord. La CMP a également invité la COP, à sa vingt-deuxième session, à demander au Groupe de travail spécial de l'Accord de Paris d'effectuer les travaux préparatoires nécessaires concernant cette question et d'adresser une recommandation à la CMP pour qu'elle l'examine et l'adopte au plus tard à sa quinzième session²⁸. Ces dispositions ont défini des orientations pour déterminer si le Fonds doit être considéré comme une des institutions concourant à l'application de l'Accord de Paris.

²⁵ On entend par « temporaire » dans ce contexte un stagiaire.

²⁶ Décision 1/CP.21, par. 59.

²⁷ Décision 1/CP.21, par. 60.

²⁸ Décision 1/CMP.11, par. 8 et 9.

73. À sa vingt-septième réunion, le Conseil a examiné cette question au titre du point 13 de son ordre du jour, relatif aux questions découlant de la vingt et unième session de la COP et de la onzième session de la CMP²⁹. Le Conseil a échangé des vues avec le secrétariat de la Convention sur les prochaines étapes du processus indiqué dans les décisions susmentionnées. Les prochaines étapes font intervenir la vingt-deuxième session de la COP et le Groupe de travail spécial de l'Accord de Paris. La possibilité pour le Groupe de travail spécial d'inscrire cette question à son ordre du jour et d'engager un débat à la deuxième partie de sa première session a été évoquée³⁰. En conséquence, le Président et le Vice-Président du Conseil ont demandé à se réunir avec les Coprésidents du Groupe de travail spécial en marge de sa première session en mai 2016 ou dès que possible.

74. Le Conseil souhaiterait aussi attirer l'attention de la CMP sur une question qui pourrait avoir des incidences sur le processus défini aux paragraphes 8 et 9 de la décision 1/CMP.11. Si l'Accord de Paris entre en vigueur avant 2020, possibilité à envisager compte tenu du nombre élevé de signatures, les échéances indiquées aux paragraphes 8 et 9 de la décision 1/CMP.11 pourraient ne pas coïncider. Au cas où l'Accord de Paris entrerait en vigueur rapidement, la première session de la CMA pourrait avoir lieu en 2017 ou en 2018. Si les travaux préparatoires du Groupe de travail spécial s'agissant de déterminer si le Fonds peut concourir à l'application de l'Accord de Paris, la recommandation qu'il doit adresser ensuite à la CMP, et l'examen de la question par la CMP, sont achevés en 2019, comme le prévoit le paragraphe 9 de la décision 1/CMP.11, la première session de la CMA pourrait ne pas être en mesure de considérer que le Fonds peut concourir à l'application de l'Accord de Paris, comme l'envisagent le paragraphe 8 de la décision 1/CMP.11 et le paragraphe 60 de la décision 1/CP.21. Le Conseil est donc d'avis que la CMP devrait formuler une recommandation comme la COP l'y a invitée au paragraphe 60 de la décision 1/CP.21 dès que possible et au plus tard en 2017 afin que la CMA puisse l'examiner à sa première session.

75. Le Conseil a aussi cherché à déterminer quelles questions devraient figurer dans le rapport du Conseil à la douzième session de la CMP, afin éclairer le débat sur la question de savoir si le Fonds peut concourir à l'application de l'Accord de Paris. Les questions ci-après ont été proposées : évaluation du Fonds, y compris les résultats de la phase I et le lancement de la phase II ; l'état des recettes du Fonds ; le programme de développement de la capacité d'accès direct, y compris les résultats préliminaires et les résultats dans le domaine du renforcement des capacités ; le processus d'accréditation et les dispositions prises pour améliorer l'efficacité ; une demande de conseils sur la manière d'effectuer la transition vers l'Accord de Paris ; l'avantage comparatif offert par le Fonds ; et la question de la cohérence et de la collaboration entre les fonds³¹. Par souci de clarté, certaines de ces questions figurent dans l'additif au projet de décision reproduit à l'annexe I du présent rapport, que la CMP voudra peut-être envisager d'adresser à la COP à sa vingt-deuxième session à titre de renseignements intéressant l'examen de la question visée aux paragraphes 59 et 60 de la décision 1/CP.21.

²⁹ Document AFB/B.27/10/Rev.1 du Conseil du fonds pour l'adaptation, par. 94 à 106.

³⁰ Document AFB/B.27/10/Rev.1 du Conseil du fonds pour l'adaptation, par. 96.

³¹ Document AFB/B.27/10/Rev.1 du Conseil du fonds pour l'adaptation, par. 103.

Annexe I

Projet de décision sur les éléments recommandés à inclure dans la décision sur le rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation devant être examiné par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa douzième session

[Anglais seulement]

The Conference of the Parties serving as the meeting of the Parties to the Kyoto Protocol,

Recalling decisions 1/CMP.3 and 2/CMP.10, paragraph 8,

Also recalling decision 1/CMP.11, paragraphs 8 and 9,

1. *Decides* to extend to 30 May 2020 the interim arrangements with the secretariat of the Adaptation Fund Board and the trustee of the Adaptation Fund;
2. *Invites* the Conference of the Parties to the United Nations Framework Convention on Climate Change at its twenty-second session, when considering the invitation of decision 1/CMP.11, paragraph 9, to include the information on the added value of the Adaptation Fund for the operationalization of the Paris Agreement, as contained in the addendum.

Addendum

Added value of the Adaptation Fund for the operationalization of the Paris Agreement: information relevant for the process outlined in paragraphs 59 and 60 of decision 1/CP.21 and paragraphs 8 and 9 of decision 1/CMP.11

1. When adopting the Paris Agreement, the Conference of the Parties (COP) recognized that the Adaptation Fund (hereinafter referred to as the Fund) may serve the Paris Agreement subject to relevant decisions by the Conference of the Parties serving as the meeting of the Parties to the Kyoto Protocol (CMP) and the Conference of the Parties serving as the meeting of the Parties to the Paris Agreement (CMA). It further invited the CMP to consider this issue and make a recommendation at CMA 1.¹ CMP 11 started the process by recommending that CMA 1 consider that the Fund may serve the Paris Agreement. It further invited COP 22 (November 2016) to request the Ad Hoc Working Group on the Paris Agreement (APA) to undertake the necessary preparatory work concerning this issue and to forward a recommendation to the CMP for consideration and adoption no later than at CMP 15.² These provisions established a road map for Parties to consider making the Fund one of the institutions serving the Paris Agreement. Here, the Adaptation Fund Board (hereinafter referred to as the Board) presents elements that the CMP may wish to consider forwarding to the COP in order to inform the deliberations of the APA on this matter, as per paragraph 9 of decision 1/CMP.11.

How can the Fund advance the operationalization of the different components of the Paris Agreement? What value may the Fund add to the Paris Agreement?

2. The Paris Agreement, in its Article 2, included adaptation and finance as key components of the global response to climate change, alongside mitigation. These components are supported by capacity-building, as per Article 11 of the Paris Agreement. The Fund, as a fully operational financial mechanism for concrete adaptation projects and programmes that also offers targeted readiness support for developing countries' national entities to access climate change adaptation finance, can contribute to advancing the operationalization of the Paris Agreement. The Fund is already contributing to closing the adaptation gap by funding its portfolio. The information below elaborates on the added value of the Fund for the operationalization of the Paris Agreement and for the contribution towards the objective of the Paris Agreement, as outlined in Article 2 and relevant Articles on adaptation, finance and capacity-building.

Adaptation

3. The Paris Agreement recognized adaptation as a global challenge and established a global goal on adaptation of enhancing adaptive capacity, strengthening resilience and reducing vulnerability to climate change.³ It also recognized the importance of support and

¹ Decision 1/CP.21, paragraphs 59 and 60.

² Decision 1/CMP.11, paragraphs 8 and 9.

³ Paris Agreement, Article 7.

taking into account the needs of developing countries.⁴ The Paris Agreement established a “global stocktake” process to assess the collective progress made towards achieving the purpose of the Paris Agreement, including adaptation and finance (means of implementation).⁵

4. Among the intended nationally determined contribution (INDCs) communicated to the UNFCCC secretariat as at 4 April 2016, 137 Parties out of 161 included an adaptation component. Parties highlighted their common determination to strengthen national adaptation efforts in the context of the Paris Agreement. Some stressed that adaptation is their main priority for addressing climate change, in particular as they see it as strongly linked to national development, sustainability and security. Many Parties underlined the need for international finance, technology transfer and capacity-building support for adaptation, in line with the Convention.⁶

5. The Fund is a fully operational financial mechanism dedicated to supporting concrete and tangible interventions to address climate change adaptation and to build resilience. It has allocated USD 337 million to 52 concrete adaptation projects/programmes in 46 countries, including for six small island developing States (SIDS) and four least developed countries (LDCs). The portfolio of the Fund benefits 3.57 million direct beneficiaries in the most vulnerable communities in developing countries. It covers most sectors related to adaptation, namely coastal zone management, sustainable agriculture, water management, urban and rural development, and disaster risk reduction. The projects/programmes funded are of a value up to USD 10 million, which is replicable and scalable with funding from other sources. Three projects/programmes funded by the Fund in Nicaragua, Pakistan and Senegal, have already achieved completion, and 11 have completed their midterm evaluation.

6. The Fund provides country-driven access to its resources through its direct access modality, which also contributes to building in-country institutional capacity for the overall management of projects/programmes during the process. Direct access represents 33 per cent of the Fund portfolio. Seventeen national implementing entities (NIEs) are currently implementing projects funded by the Fund, and one has completed its first project (Centre de Suivi Ecologique, Senegal).

7. The Fund project review cycle is swift and can be completed in nine weeks. The Fund has all its policies and procedures in place, including operational policies and guidelines for Parties to access its funding, a zero-tolerance policy on fraud and corruption, a risk management framework, an environmental and social policy, a gender policy and action plan, and a number of guidance documents to facilitate compliance with the policies mentioned above. All these documents are available at the Fund’s website.⁷

8. The Board decided to carry out an overall evaluation of the Fund in two stages. The first stage was completed in 2015. It highlighted that the modality that the Fund pioneered in for more than six years (the direct access modality) was a major innovation in climate finance and is appropriate for meeting country needs, and that such a modality can be a highly relevant, effective and efficient means of challenging adaptation finance. Second, the evaluation outlined that the Fund’s design and operational processes are efficient and largely coherent with UNFCCC guidance and national adaptation priorities, and that the evolution of its operational processes has been appropriate, demonstrating its commitment to continuous improvement of its operations. Third, the evaluation found that the Fund allowed countries to advance important measures at national and subnational levels, with

⁴ Paris Agreement, Article 7.

⁵ Paris Agreement, Article 14, paragraph 1.

⁶ FCCC/CP/2016/2, paragraphs 59–74.

⁷ <<https://www.adaptation-fund.org/documents-publications/>>.

links to national policymaking. In addition, the evaluation found that the policies adopted by the Fund created a solid foundation for operational success. In terms of accreditation, the evaluation concluded that the Fund has developed thorough and reasonable accreditation requirements and that it continues to improve its processes. For the project/programme review cycle, a conclusion was that the Board secretariat and the Project and Programme Review Committee had developed an efficient project/programme proposal review process. Last but not least, the Fund resource allocation process was assessed as efficient. The second stage of the evaluation will be launched during the next reporting period (from 1 July 2016 to 30 June 2017). Civil society organizations and international evaluation bodies are currently being involved in the preparation of the terms of reference for the second stage of the evaluation.

9. Considering all of the above, the Fund is already contributing to the operationalization of the adaptation objectives of the Paris Agreement and to the implementation of the adaptation actions included in developing country INDCs by funding its portfolio of concrete adaptation projects/programmes.

Finance

10. The provision of scaled-up finance under the Paris Agreement aims to achieve a balance between adaptation and mitigation, taking into account country-driven strategies, and the priorities and needs of developing country Parties, especially those that are particularly vulnerable to the adverse effects of climate change and have significant capacity constraints, such as the LDCs and SIDS.⁸ The Paris Agreement also recognized the need for public and grant-based resources for adaptation.⁹ In their INDCs, many Parties underlined the need for international finance for adaptation, in line with the Convention.

11. Further, the Paris Agreement assigned to adaptation a share of the proceeds of the sustainable development mechanism that it established.¹⁰ This may be a market mechanism with similarities to the clean development mechanism. The Fund, if it serves the Paris Agreement, may draw resources for sustainable adaptation financing for vulnerable communities in developing countries.

12. The evaluation of the Fund in its first stage concluded that the Fund is closing the adaptation gap by contributing to funding concrete adaptation projects. The Fund has mobilized over USD 500 million since its inception, and has allocated USD 338.5 million for concrete adaptation and readiness projects/programmes. Forty-four per cent of the amount allocated has already been disbursed. The Board has set up a resource mobilization target of USD 80 million per year for the biennium 2016–2017. The Fund has a system of tried and tested policies and procedures already in place, and its risk management framework has the potential to review the accreditation status at any time during the accreditation period. The measures recommended may include policy/procedure enhancements, and suspension or cancellation of the accreditation. The Board is supported by a secretariat, a dedicated team of 11 people, including the Manager, officers and consultants working at the secretariat's headquarters, hosted within the World Bank as part of the Global Environment Facility on an interim basis.

13. The expertise of the Fund has been shared with other climate funds, and its direct access model has proven replication value for other climate financing organizations. The Board of the Green Climate Fund (GCF) decided to “fast track” accreditation of implementing entities accredited by the Board. As at the date of this report, among the GCF

⁸ Paris Agreement, Article 9, paragraph 4.

⁹ Paris Agreement, Article 9, paragraph 4.

¹⁰ Paris Agreement, Article 6, paragraphs 4 and 6.

10 NIEs and 3 regional implementing entities (RIEs) accredited as at 1 June 2016, 7 NIEs and 2 RIEs were fast-track accredited by the Board of the GCF due to their prior accreditation with the Fund.¹¹ The Fund is the first climate fund to engage in enhanced direct access. Allowing national institutions to directly access adaptation finance promotes country-owned and -driven processes, with the strengthening of local institutions in project identification and implementation and in resource mobilization.

14. In addition to contributions by developed countries and subnational governments, the Fund is funded by a share of the proceeds of the clean development mechanism under the Kyoto Protocol. At CMP 8, Parties decided that for the second commitment period of the Kyoto Protocol, the Fund shall be further augmented through a 2 per cent share of the proceeds levied under the joint implementation and emissions trading mechanisms.¹² The Fund has experience of, and expertise in, monetizing carbon assets for funding adaptation and has the systems in place to continue receiving funding from innovative sources for that. The Fund has proven experience in monetizing carbon credits for funding adaptation through systems that are operational. The Fund has raised USD 196 million from the sale of certified emission reductions since May 2009.

15. It is evident from the record number of project and programme proposals received from vulnerable developing countries in 2015 and 2016 that the demand for the Fund's resources is rapidly increasing. In particular, the number of proposals submitted through NIEs and RIEs has reached new levels as an increasing number of those entities have gained momentum in developing project proposals. As at 30 June 2016, the active pipeline of single-country projects and programmes under development by NIEs and RIEs (projects that have been submitted during the latest 12-month period but not yet approved) nearly matched the funds available for such entities, while there are also signs of increasing demand for projects implemented by multilateral implementing entities. The limited funding envelope of the Pilot Programme for Regional Projects and Programmes (USD 30 million) met with a demand of nearly three times that volume in funding proposals. This demand for both single-country and regional projects and programmes compared to the resources available underlines the ongoing financial uncertainty of the Fund.

16. The Fund is a fully operational mechanism that provides funding for adaptation in developing countries. The demand for its funding is higher than ever. However, the sustainability and predictability of its financial flows are not secured due to the reliance on voluntary contributions from developed countries. Its experience in monetizing carbon assets can contribute to the operationalization of the sustainable development mechanism of the Paris Agreement.

Capacity-building

17. Capacity-building under the Paris Agreement should enhance the ability of developing countries to take effective climate change action, including adaptation, and facilitate access to climate finance. Capacity-building should be country driven, responsive to national needs and foster country ownership.¹³

¹¹ <http://www.greenclimate.fund/documents/20182/319135/GCF_Completing_a_fast-track_accreditation_application_v3.0_May_2016.pdf/7001d3be-e344-4643-b6e4-5b80e853b279>.<<http://www.greenclimate.fund/partners/accredited-entities>>.

¹² Decision 1/CMP.8, paragraphs 20–22.

¹³ Paris Agreement, Article 11.

18. The Fund has a successful track record of building institutional capacity through the direct access modality. This happens throughout the process, from accreditation to implementation and evaluation of nationally designed projects and programmes, as a number of representatives of applicant entities have acknowledged. The report on stage I of the overall evaluation has recognized the Fund as a learning institution.

19. The Fund also offers capacity-building support for accreditation and project development through its readiness programme. The programme supports NIEs in accessing funds for adaptation, including through South–South cooperation, and provides technical assistance grants for environmental and social safeguards and gender considerations.

20. The readiness programme has also contributed to establishing a community of practice among NIE practitioners. This community meets annually at the Board secretariat’s headquarters in Washington, D.C., to address matters of common interest, to exchange knowledge and lessons learned, and to share experiences. Aside from this NIE gathering, the Fund convenes regional workshops and webinars in partnership with other institutions.

21. Through its direct access modality and readiness programme, the Fund contributes to building the capacity of national institutions in developing countries, in line with Article 11 of the Paris Agreement.

22. Moving forward, the process for the Fund to serve the Paris Agreement will contribute to speeding up the operationalization of the Paris Agreement, including its provisions on adaptation, finance, capacity-building and the sustainable development mechanism.

Annexe II

Membres et membres suppléants du Conseil du Fonds pour l'adaptation

[Anglais seulement]

<i>Term of office^a</i>	<i>Position</i>	<i>Name</i>	<i>Country</i>	<i>Constituency represented</i>
March 2015	Member	Mr. Yerima Peter Tarfa	Nigeria	African States
to	Alternate member	Mr. Petrus Muteyauli	Namibia	African States
March 2017	Member	Mr. Ahmed Waheed	Maldives	Asia-Pacific States
(Elected at CMP 10) ^b	Alternate member	Mr. Albara E. Tawfiq	Saudi Arabia	Asia-Pacific States
	Member	Ms. Monika Antosik	Poland	Eastern European States
	Alternate member	Ms. Umayra Tagiyeva	Azerbaijan	Eastern European States
	Member	Mr. Emilio Luis Sempris Ceballos	Panama	Latin American and Caribbean States
	Alternate member	Ms. Irina Helena Pineda Aguilar	Honduras	Latin American and Caribbean States
	Member	Mr. Antonio Navarra	Italy	Western European and other States
	Alternate member	Mr. Marc-Antoine Martin	France	Western European and other States
	Member	Mr. Paul Elreen Phillip	Grenada	Small island developing States
	Alternate member	Mr. Samuela Vakaloloma Lagataki	Fiji	Small island developing States
	Member	Ms. Tove Zetterström-Goldmann	Sweden	Annex I Parties
	Alternate member	Mr. Markku Kanninen	Finland	Annex I Parties
	Member	Ms. Patience Dampsey	Ghana	Non-Annex I Parties
	Alternate member	Ms. Margarita Caso	Mexico	Non-Annex I Parties
March 2016	Member	Mr. David Kaluba	Zambia	African States
to	Alternate member	Mr. Admasu Nebebe Gedamu	Ethiopia	African States
March 2018	Member	Mr. Mirza Shawkat Ali	Bangladesh	Asia-Pacific States
(Elected at				

<i>Term of office^a</i>	<i>Position</i>	<i>Name</i>	<i>Country</i>	<i>Constituency represented</i>
CMP 11)	Alternate member	Mr. Naser Moghaddasi	Islamic Republic of Iran	Asia-Pacific States
	Member	Mr. Aram Ter-Zakaryan	Armenia	Eastern European States
	Alternate member	Ms. Ardiana Sokoli	Albania	Eastern European States
	Member	Mr. Lucas di Pietro Paolo	Argentina	Latin American and Caribbean States
	Alternate member	Mr. Philip S. Weech	Bahamas	Latin American and Caribbean States
	Member	Mr. Hans Olav Ibrekk	Norway	Western European and other States
	Alternate member	Ms. Yuka Greiler	Switzerland	Western European and other States
	Member	Mr. Naresh Sharma	Nepal	Least developed countries
	Alternate member	Mr. Chebet Maikut	Uganda	Least developed countries
	Member	Mr. Michael Jan Hendrik Kracht	Germany	Annex I Parties
	Alternate member	Mr. Aida Velasco Munguira	Spain	Annex I Parties
	Member	Ms. Fatuma Hussein	Kenya	Non-Annex I Parties
	Alternate member	Ms. Ding	China	Non-Annex I Parties

Abbreviation: CMP = Conference of the Parties serving as the meeting of the Parties to the Kyoto Protocol.

^a Members and alternate members shall serve for a term of two years and shall be eligible to serve a maximum of two consecutive terms (see decision 1/CMP.3). At CMP 7, half of the members of the Adaptation Fund Board, and their alternate members from the same group, shall continue to serve in office for one additional and final year. The terms as members do not count towards the terms as alternate members, and terms as alternate members do not count towards the terms as members (see decision 1/CMP.4).

^b The term of office of a member, or an alternate, shall start at the first meeting of the Adaptation Fund Board in the calendar year following his or her election and shall end immediately before the first meeting of the Adaptation Fund Board in the calendar year in which the term ends (see the annex to decision 4/CMP.5).

Annexe III

Budget approuvé pour l'exercice budgétaire 2016 budget, budget effectif de l'exercice budgétaire 2016 et budget approuvé pour l'exercice budgétaire 2017 du Conseil du Fonds pour l'adaptation, du secrétariat et de l'administrateur

[Anglais seulement]

(United States dollars)

		<i>Approved</i>	<i>Actual</i>	<i>Approved</i>
		Fiscal year 2016	Fiscal year 2016	Fiscal year 2017
Board and secretariat				
01	Personnel	1 704 295	1 446 590	1 825 247
02	Travel	434 000	256 753	548 000
03	General operations	345 870	372 925	306 090
04	Meetings	340 000	125 180	363 000
Sub-total secretariat administrative services (a)		2 824 165	2 201 448	3 042 337
05	Overall evaluation (b)	200 000	5 801	400 000
06	Accreditation (c)	460 000	226 230	464 000
Sub-total secretariat "(a), (b) and (c)"		3 484 165	2 433 479	3 906 337
07	Readiness programme (d)	565 000	276 311	616 500
Sub-total secretariat (a) + (b) + (c) + (d)		4 049 165	2 709 790	4 522 837
Trustee				
01	CER monetization	203 000	203 000	203 000
02	Financial and programme management	225 000	225 000	225 000
03	Investment management	115 000	110 636	115 000
04	Accounting and reporting	56 000	56 000	56 000
05	Legal services	20 000	20 000	20 000
06	External audit	50 000	50 000	50 000
Sub-total trustee		669 000	664 000	669 000
Grand total all components		4 718 165	4 560 821	5 191 837

^a This increase is justified by the conversion of two current non-renewable staff positions to Grade E level term contracts and the temporary replacement of the Operations Associate who is currently on extended sick leave.

^b This increase is justified by the increased cost of office space as a result of the unavoidable move of the secretariat offices to a new building.

^c This decrease is due to lower rentals costs in the new office space.

^d This increase is justified by the increased costs for the Adaptation Fund Board meetings due to the introduction of a fee for the usage of common conference rooms at the United Nations Campus in Bonn.

^e Sum of minor expenses taken out of the approved budget for phase II of the overall evaluation in order to conclude phase I. These expenses include costs incurred for a consultant to present the findings of phase I of the overall evaluation to the Adaptation Fund Board at its 26th meeting. Phase II of the overall evaluation initially scheduled for the fiscal year 2016 will now be implemented in the fiscal year 2017. See paragraph 15 of this document.

^f Estimated costs for phase II of the overall evaluation initially scheduled for the fiscal year 2016, which will now be implemented in the fiscal year 2017. The increase in estimated costs to USD 400,000 is because phase II also focuses on evaluating projects and not only the Adaptation Fund processes as was the case in phase I.

Annexe IV

Liste des entités de mise en œuvre accréditées

[Anglais seulement]

A. National implementing entities

Agencia de Cooperación Internacional de Chile (Chile)
 Agencia Nacional de Investigación e Innovación (Uruguay)
 Agency for Agricultural Development (Morocco)
 Centre de Suivi Ecologique (Senegal)
 Department of Environment (Antigua and Barbuda)
 Desert Research Foundation of Namibia (Namibia)
 Dominican Institute of Integral Development (Dominican Republic)
 Fundación Natura (Panama)
 Fundecooperacion para el Desarrollo Sostenible (Costa Rica)
 Mexican Institute of Water Technology (Mexico)
 Micronesia Conservation Trust (Federated States of Micronesia)
 Ministry of Finance and Economic Development (Ethiopia)
 Ministry of Natural Resources (Rwanda)
 Ministry of Planning and International Cooperation (Jordan)
 National Bank for Agriculture and Rural Development (India)
 National Environment Fund (Benin)
 National Environment Management Authority (Kenya)
 Partnership for Governance Reform in Indonesia (Indonesia)
 Peruvian Trust Fund for National Parks and Protected Areas (Peru)
 Planning Institute of Jamaica (Jamaica)
 Protected Areas Conservation Trust (Belize)
 South African National Biodiversity Institute (South Africa)
 Unidad para Cambio Rural (Argentina)

B. Multilateral implementing entities

African Development Bank (AfDB)
 Asian Development Bank (ADB)
 European Bank for Reconstruction and Development (EBRD)
 Inter-American Development Bank (IDB)
 International Fund for Agricultural Development (IFAD)
 United Nations Development Programme (UNDP)
 United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (UNESCO)
 United Nations Environment Programme (UNEP)
 United Nations Human Settlements Programme (UN-Habitat)
 World Bank (International Bank for Reconstruction and Development)
 World Food Programme (WFP)
 World Meteorological Organization (WMO)

C. Regional implementing entities

Caribbean Development Bank (Latin America and the Caribbean)
 Central American Bank for Economic Integration (Latin America and the Caribbean)
 Corporación Andina de Fomento (Latin America and the Caribbean)

Observatoire du Sahara et du Sahel/Sahara and Sahel Observatory (North, West and East Africa)
Secretariat of the Pacific Regional Environment Programme (Pacific)
West African Development Bank (West Africa)

Annexe V

Approbations de financement de projets par le Conseil du Fonds pour l'adaptation entre le 1^{er} juillet 2015 et le 30 juin 2016

[Anglais seulement]

Figure 1
Adaptation Fund Board 26 project-related funding decisions

(United States dollars)

	Country/Title	IE	Document Ref	Project	NIE	RIE	MIE	Set-aside Funds	Decision
1. Projects and Programmes: Single-country									
	India (2)	NABARD	AFB/PPRC.17/11	969,570	969,570			969,570	Approved
	Namibia (1)	DRFN	AFB/PPRC.17/12	989,140	989,140				Not approved
	Namibia (2)	DRFN	AFB/PPRC.17/13	750,000	750,000				Not approved
	Namibia (3)	DRFN	AFB/PPRC.17/14	750,000	750,000				Not approved
	Chile	AGCI	AFB/PPRC.17/15	9,960,000	9,960,000			9,960,000	Approved
	India (3)	NABARD	AFB/PPRC.17/16	1,344,155	1,344,155			1,344,155	Approved
	Namibia (4)	DRFN	AFB/PPRC.17/17	6,000,000	6,000,000				Not approved
	Peru (2)	PROFONANPE	AFB/PPRC.17/18	6,950,239	6,950,239				Not approved
	Niger	BOAD	AFB/PPRC.17/19	9,990,000		9,990,000			Not approved
	Albania	WB	AFB/PPRC.17/20	6,303,850			6,303,850		Not approved
	Sub-total			44,006,954	12,273,725			12,273,725	
2. Project Formulation Grants: Single country									
	India (1)	NABARD	AFB/PPRC.17/6/Add.1	28,400	28,400			28,400	Approved
	Senegal	CSE	AFB/PPRC.17/7/Add.1	30,000	30,000			30,000	Approved
	Sub-total			58,400	58,400			58,400	
3. Concepts: Single-country									
	India (1)	NABARD	AFB/PPRC.17/6	2,514,561	2,514,561				Endorsed
	Senegal	CSE	AFB/PPRC.17/7	1,256,983	1,256,983				Endorsed
	Ecuador	CAF	AFB/PPRC.17/8	2,489,373		2,489,373			Not endorsed
	Guinea Bissau	BOAD	AFB/PPRC.17/9	9,979,000		9,979,000			Not endorsed
	Peru (1)	CAF	AFB/PPRC.17/10	2,236,925		2,236,925			Not endorsed
	Sub-total			18,476,842	3,771,544			0	

	Country/Title	IE	Document Ref	Project	NIE	RIE	MIE	Set-aside Funds	Decision
4. Pre-concepts: Regional									
	Benin, Burkina Faso, Ghana, Niger, Togo	BOAD	AFB/PPRC.17/21	14,000,000		14,000,000			Endorsed
	Chile, Ecuador	CAF	AFB/PPRC.17/22	11,216,508		11,216,508			Not endorsed
	Burundi, Kenya, Rwanda, Tanzania, Uganda	UNEP	AFB/PPRC.17/23	5,000,000			5,000,000		Endorsed
	Colombia, Ecuador	WFP	AFB/PPRC.17/24	14,000,000			14,000,000		Not endorsed
	Cuba, Dominican Republic, Jamaica	UNDP	AFB/PPRC.17/25	4,969,367			4,969,367		Endorsed
	Ethiopia, Kenya, Uganda	WMO	AFB/PPRC.17/26	5,000,000			5,000,000		Not endorsed
	Mauritius, Seychelles	UNDP	AFB/PPRC.17/27	4,900,000			4,900,000		Endorsed
	Sub-total			28,869,367	0	14,000,000	14,869,367	0	
5. Project Formulation Grants: Regional									
	Benin, Burkina Faso, Ghana, Niger, Togo	BOAD	AFB/PPRC.17/21/Add.1	20,000		20,000		20,000	Approved
	Chile, Ecuador	CAF	AFB/PPRC.17/22/Add.1	20,000		20,000			Not approved
	Burundi, Kenya, Rwanda, Tanzania, Uganda	UNEP	AFB/PPRC.17/23/Add.1	20,000			20,000	20,000	Approved
	Cuba, Dominican Republic, Jamaica	UNDP	AFB/PPRC.17/25/Add.1	20,000			20,000	20,000	Approved
	Mauritius, Seychelles	UNDP	AFB/PPRC.17/27/Add.1	20,000			20,000	20,000	Approved
	Sub-total			80,000	0	20,000	60,000	80,000	
6. Total (6 = 1 + 2 + 3 + 4 + 5)				91,491,563				12,412,125	

Abbreviations: AGCI = Agencia de Cooperación Internacional de Chile, BOAD = West African Development Bank, CAF = Corporación Andina de Fomento, CSE = Centre de Suivi Ecologique, DRFN = Desert Research Foundation of Namibia, IE = implementing entity, MIE = multilateral implementing entity, NABARD = National Bank for Agriculture and Rural Development, NIE = national implementing entity, PROFONANPE = Peruvian Trust Fund for National Parks and Protected Areas, Ref = reference, RIE = regional implementing entity, UNDP = United Nations Development Programme, UNEP = United Nations Environment Programme, WB = World Bank, WFP = World Food Programme, WMO = World Meteorological Organization.

Figure 2
Adaptation Fund Board 27 project-related funding decisions
 (United States dollars)

	Country/Title	IE	Document Ref	Project	NIE	RIE	MIE	Set-aside Funds	Decision
1. Projects and Programmes: Single-country									
	Peru (2)	PROFONANPE	AFB/PPRC.18/13	6,950,239	6,950,239			6,950,239	Approved
	Niger	BOAD	AFB/PPRC.18/14	9,911,000		9,911,000			Not approved
	Albania	WB	AFB/PPRC.18/15	6,000,000			6,000,000		Not approved
Sub-total				22,861,239	6,950,239	9,911,000	6,000,000	6,950,239	
2. Project Formulation Grants: Single country									
	Federated States of Micronesia	MCT	AFB/PPRC.18/4/Add.1	30,000	30,000				Not approved
	Antigua and Barbuda	ABED	AFB/PPRC.18/7/Add.1	30,000	30,000				Not approved
	Panama	Fundación Natura	AFB/PPRC.18/8/Add.1	30,000	30,000			30,000	Approved
Sub-total				90,000	90,000			30,000	
3. Concepts: Single-country									
	Federated States of Micronesia	MCT	AFB/PPRC.18/4	1,000,000	1,000,000				Not endorsed
	Antigua and Barbuda	ABED	AFB/PPRC.18/7	10,000,000	10,000,000				Not endorsed
	Panama	Fundación Natura	AFB/PPRC.18/8	9,952,121	9,952,121				Endorsed
	Guinea Bissau	BOAD	AFB/PPRC.18/9	9,979,000			9,979,000		Endorsed
	Peru (1)	CAF	AFB/PPRC.18/10	2,236,925			2,236,925		Endorsed
	Togo	BOAD	AFB/PPRC.18/11	10,000,000			10,000,000		Not endorsed
	Lao People's Democratic Republic	UN-Habitat	AFB/PPRC.18/12	4,500,000				4,500,000	Endorsed
Sub-total				47,668,046	20,952,121	22,215,925	4,500,000	0	
4. Project Formulation Grants: Regional Concepts									
	Benin, Burkina Faso, Ghana, Niger, Togo	BOAD	AFB/PPRC.18/22/Add.1	80,000		80,000			Not approved
	Burundi, Kenya, Rwanda, Tanzania, Uganda	UNEP	AFB/PPRC.18/23/Add.1	80,000			80,000	80,000	Approved
Sub-total				160,000	0	80,000	80,000	80,000	
5. Concepts: Regional									
	Benin, Burkina Faso, Ghana, Niger, Togo	BOAD	AFB/PPRC.18/22	14,000,000		14,000,000			Not endorsed
	Burundi, Kenya, Rwanda, Tanzania, Uganda	UNEP	AFB/PPRC.18/23	5,000,000			5,000,000		Endorsed
Sub-total				19,000,000	0	14,000,000	5,000,000	0	

	Country/Title	IE	Document Ref	Project	NIE	RIE	MIE	Set-aside Funds	Decision
6. Project Formulation Grants: Regional Pre-concept									
	Colombia, Ecuador	WFP	AFB/PPRC.18/18/Add.1	20,000			20,000	20,000	Approved
Sub-total				20,000	0	0	20,000	20,000	
7. Pre-concepts: Regional									
	Chile, Ecuador	CAF	AFB/PPRC.18/16	13,910,400		13,910,400			Endorsed
	Cambodia, Lao People's Democratic Republic, Myanmar, Thailand, Viet Nam	UNESCO	AFB/PPRC.18/17	4,542,250			4,542,250		Endorsed
	Colombia, Ecuador	WFP	AFB/PPRC.18/18	14,000,000			14,000,000		Endorsed
	Comoros, Madagascar, Malawi, Mozambique	UN-Habitat	AFB/PPRC.18/19	15,088,553			15,088,553		Not endorsed
	Ethiopia, Kenya, Uganda	WMO	AFB/PPRC.18/20	6,800,000			6,800,000		Endorsed
	Kyrgyzstan, Tajikistan, Uzbekistan	UNESCO	AFB/PPRC.18/21	5,000,000			5,000,000		Endorsed
Sub-total				59,341,203	0	13,910,400	45,430,803	0	
8. Total (8 = 1 + 2 + 3 + 4 + 5+6+7)				149,140,488	27,992,360	60,117,325	61,030,803	7,080,239	

Abbreviations: ABED = Antigua and Barbuda Environment Division, BOAD = West African Development Bank, CAF = Corporación Andina de Fomento, IE = implementing entity, MCT = Micronesia Conservation Trust, MIE = multilateral implementing entity, NIE = national implementing entity, PROFONANPE = Peruvian Trust Fund for National Parks and Protected Areas, Ref = reference, RIE = regional implementing entity, UNEP = United Nations Environment Programme, UNESCO = United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization, UN-Habitat = United Nations Human Settlements Programme, WB = World Bank, WFP = World Food Programme, WMO = World Meteorological Organization.

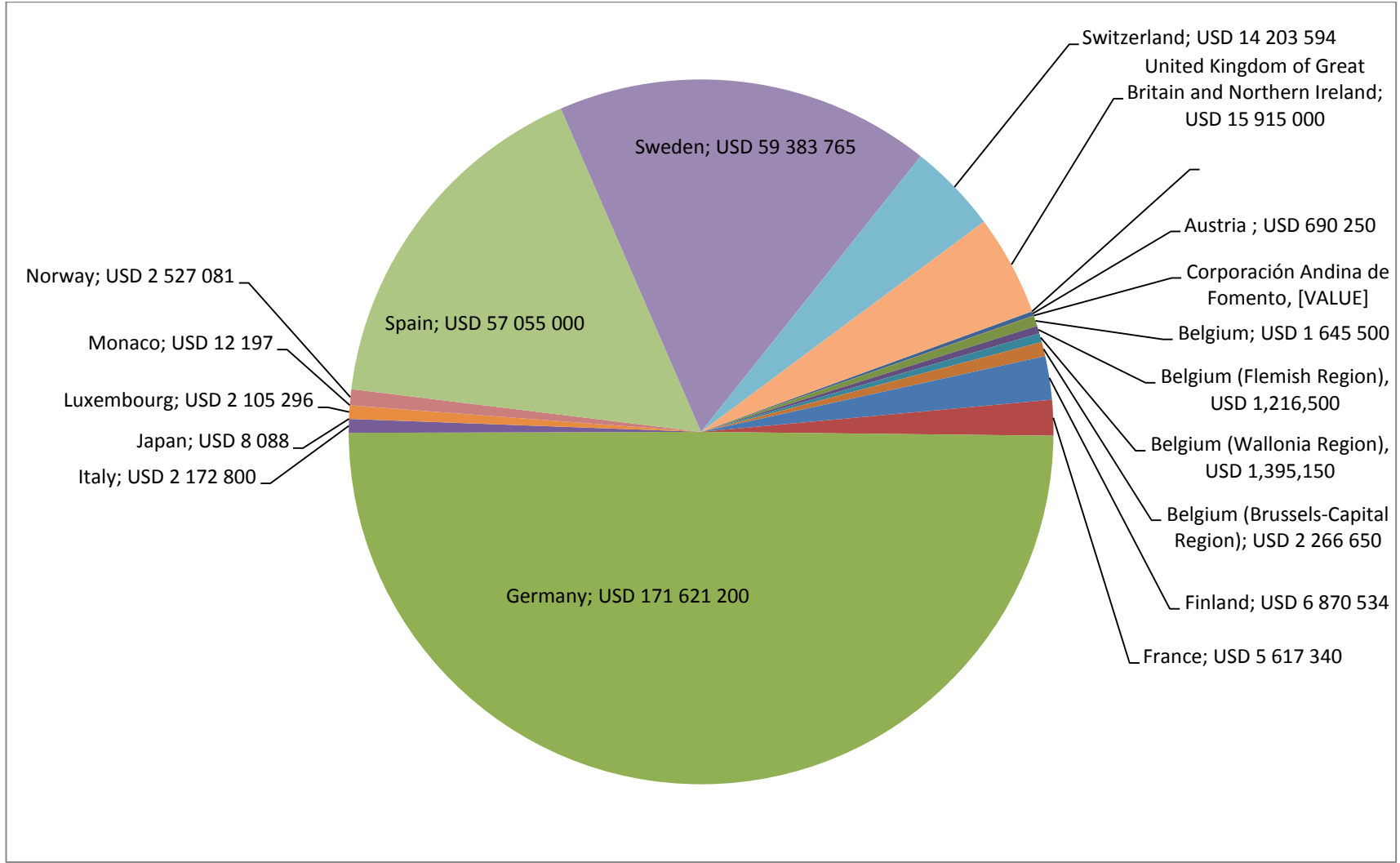
Annexe VI

Contributeurs du Fonds pour l'adaptation

[*Anglais seulement*]

Austria
Belgium
Belgium (Flemish Region)
Belgium (Wallonia Region)
Belgium (Brussels-Capital Region)
Corporación Andina de Fomento
Finland
France
Germany
Italy
Japan
Luxembourg
Monaco
Norway
Spain
Sweden
Switzerland
United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland
Others

Figure 3
Actual contributions to the Adaptation Fund



Annexe VII

État du portefeuille du Fonds pour l'adaptation

[Anglais seulement]

Table 2

Status of the active portfolio of approved projects/programmes by the Adaptation Fund Board as at 30 June 2016

<i>Number</i>	<i>Country</i>	<i>Project/programme title</i>	<i>Implementing entity</i>	<i>Approved amount (USD)</i>	<i>Amount transferred (USD)</i>	<i>Approval date</i>	<i>Project/programme status</i>
1	Senegal	Adaptation to coastal erosion in vulnerable areas	CSE	8 619 000	8 619 000	17 September 2010	Completed
2	Honduras	Addressing climate change risks on water resources in Honduras: increased systemic resilience and reduced vulnerability of the urban poor	UNDP	5 620 300	5 620 300	17 September 2010	Under implementation
3	Nicaragua	Reduction of risks and vulnerability based on flooding and droughts in the Estero Real River watershed	UNDP	5 500 950	5 500 950	15 December 2010	Completed
4	Pakistan	Reducing risks and vulnerabilities from glacier lake outburst floods in northern Pakistan	UNDP	3 906 000	3 906 000	15 December 2010	Completed
5	Ecuador	Enhancing resilience of communities to the adverse effects of climate change on food security in Pichincha Province and the Jubones River basin	WFP	7 449 468	6 751 451	18 March 2011	Under implementation
6	Eritrea	Climate change adaptation programme in water and agriculture in Anseba Region, Eritrea	UNDP	6 520 850	5 144 303	18 March 2011	Under implementation
7	Solomon Islands	Enhancing resilience of communities in Solomon Islands to the adverse effects of climate change in agriculture and food security	UNDP	5 533 500	5 533 500	18 March 2011	Under implementation
8	Mongolia	Ecosystem based adaptation approach to maintaining water security in critical water catchments in Mongolia	UNDP	5 500 000	4 968 853	22 June 2011	Under implementation
9	Maldives	Increasing climate resilience through an integrated water resource management programme in HA. Ihavandhoo, ADh. Mahibadhoo and GDh. Gadhdhoo Island	UNDP	8 989 225	8 989 225	22 June 2011	Under implementation

<i>Number</i>	<i>Country</i>	<i>Project/programme title</i>	<i>Implementing entity</i>	<i>Approved amount (USD)</i>	<i>Amount transferred (USD)</i>	<i>Approval date</i>	<i>Project/programme status</i>
10	Turkmenistan	Addressing climate change risks to farming systems in Turkmenistan at national and community level	UNDP	2 929 500	2 708 790	22 June 2011	Under implementation
11	Mauritius	Climate change adaptation programme in the coastal zone of Mauritius	UNDP	9 119 240	3 710 877	16 September 2011	Under implementation
12	Georgia	Developing climate resilient flood and flash flood management practices to protect vulnerable communities of Georgia	UNDP	5 316 500	5 316 500	14 December 2011	Under implementation
13	United Republic of Tanzania	Implementation of concrete adaptation measures to reduce vulnerability of livelihood and economy of coastal communities in Tanzania	UNEP	5 008 564	4 553 294	14 December 2011	Under implementation
14	Cook Islands	Strengthening the resilience of our islands and our communities to climate change	UNDP	5 381 600	4 512 080	14 December 2011	Under implementation
15	Uruguay	Uruguay: helping small farmers adapt to climate change	ANII	9 967 678	5 739 544	14 December 2011	Under implementation
16	Samoa	Enhancing resilience of Samoa's coastal communities to climate change	UNDP	8 732 351	4 527 475	14 December 2011	Under implementation
17	Madagascar	Madagascar: promoting climate resilience in the rice sector	UNEP	5 104 925	3 197 224	14 December 2011	Under implementation
18	Papua New Guinea	Enhancing adaptive capacity of communities to climate change-related floods in the North Coast and Islands Region of Papua New Guinea	UNDP	6 530 373	5 537 734	16 March 2012	Under implementation
19	Cambodia	Enhancing climate resilience of rural communities living in protected areas of Cambodia	UNEP	4 954 273	3 086 352	28 June 2012	Under implementation
20	Colombia	Reducing risk and vulnerability to climate change in the region of La Depression Momposina in Colombia	UNDP	8 518 307	4 893 900	28 June 2012	Under implementation
21	Djibouti	Developing agro-pastoral shade gardens as an adaptation strategy for poor rural communities in Djibouti	UNDP	4 658 556	3 492 556	28 June 2012	Under implementation
22	Egypt	Building resilient food security systems to benefit the Southern Egypt Region	WFP	6 904 318	3 905 765	28 June 2012	Under implementation
23	Jamaica	Enhancing the resilience of the agricultural sector and coastal areas to protect livelihoods and improve food security	PIOJ	9 965 000	5 980 360	28 June 2012	Under implementation

<i>Number</i>	<i>Country</i>	<i>Project/programme title</i>	<i>Implementing entity</i>	<i>Approved amount (USD)</i>	<i>Amount transferred (USD)</i>	<i>Approval date</i>	<i>Project/programme status</i>
24	Lebanon	Climate smart agriculture: enhancing adaptive capacity of the rural communities in Lebanon (AgriCAL)	IFAD	7 860 825	1 589 200	28 June 2012	Not started
25	Mauritania	Enhancing resilience of communities to the adverse effects of climate change on food security in Mauritania	WFP	7 803 605	3 930 312	28 June 2012	Under implementation
26	Sri Lanka	Addressing climate change impacts on marginalized agricultural communities living in the Mahaweli River Basin of Sri Lanka	WFP	7 989 727	2 801 000	14 December 2012	Under implementation
27	Argentina	Increasing climate resilience and enhancing sustainable land management in the southwest of the Buenos Aires Province	WB	4 296 817	584 154	14 December 2012	Under implementation
28	Argentina	Enhancing the adaptive capacity and increasing resilience of small-size agriculture producers of the northeast of Argentina	UCAR	5 640 000	4 314 261	4 April 2013	Under implementation
29	Guatemala	Climate change resilient production landscapes and socioeconomic networks advanced in Guatemala	UNDP	5 425 000	1 238 046	14 September 2013	Under implementation
30	Rwanda	Reducing vulnerability to climate change in north west Rwanda through community based adaptation	MINIRENA	9 969 619	6 874 413	13 November 2013	Under implementation
31	Cuba	Reduction of vulnerability to coastal flooding through ecosystem-based adaptation in the south of Artemisa and Mayabeque provinces	UNDP	6 067 320	2 250 719	20 February 2014	Under implementation
32	Seychelles	Ecosystem based adaptation to climate change in Seychelles	UNDP	6 455 750	1 272 217	20 February 2014	Under implementation
33	Uzbekistan	Developing climate resilience of farming communities in the drought prone parts of Uzbekistan	UNDP	5 415 103	1 424 612	20 February 2014	Under implementation
34	Myanmar	Addressing climate change risks on water resources and food security in the dry zone of Myanmar	UNDP	7 909 026	2 456 700	27 February 2014	Under implementation
35	Belize	Implement priority ecosystem-based marine conservation and climate adaptation measures to strengthen the climate resilience of the Belize barrier reef system	WB	6 000 000	3 109 310	18 August 2014	Under implementation
36	India	Conservation and management of coastal resources as a potential adaptation strategy for sea level rise	NABARD	689 264	161 367	10 October 2014	Under implementation

<i>Number</i>	<i>Country</i>	<i>Project/programme title</i>	<i>Implementing entity</i>	<i>Approved amount (USD)</i>	<i>Amount transferred (USD)</i>	<i>Approval date</i>	<i>Project/programme status</i>
37	India	Enhancing adaptive capacity and increasing resilience of small and marginal farmers in Purulia and Bankura districts of west Bengal	NABARD	2 510 854	376 62810	October 2014	Under implementation
38	Costa Rica	Reducing the vulnerability by focusing on critical sectors (agriculture, water resources, and coastlines) in order to reduce the negative impacts of climate change and improve the resilience of these sectors	FUNDE-COOPE-RACION	9 970 000	1 621 55910	October 2014	Under implementation
39	Kenya	Integrated programme to build resilience to climate change & adaptive capacity of vulnerable communities in Kenya	NEMA	9 998 302	4 956 90610	October 2014	Under implementation
40	South Africa	Building resilience in the Greater uMngeni catchment	SANBI	7 495 055	852 32810	October 2014	Under implementation
41	South Africa	Taking adaptation to the ground: a small grants facility for enabling local level responses to climate change	SANBI	2 442 682	190 98610	October 2014	Under implementation
42	Ghana	Increased resilience to climate change in northern Ghana through the management of water resources and diversification of livelihoods	UNDP	8 293 972	575 9655	March 2015	Under implementation
43	Mali	Programme support for climate change adaptation in the vulnerable regions of Mopti and Timbuktu	UNDP	8 533 348	4 374 19425	March 2015	Under implementation
44	Nepal	Adapting to climate induced threats to food production and food security in the Karnali region of Nepal	WFP	9 527 160	2 341 9061	April 2015	Not started
45	Indonesia	Adapting to climate change for improved food security in West Nusa Tenggara province	WFP	5 995 666		011 May 2015	Not started
46	Jordan	Increasing the resilience of poor and vulnerable communities to climate change impacts in Jordan through implementing innovative projects in water and agriculture in support of adaptation to climate change	MOPIC	9 226 000	1 865 19310	April 2015	Not started
47	Morocco	Climate changes adaptation project in oasis zones – PACC-ZO	ADA	9 970 000	2 907 92210	April 2015	Under implementation
48	India	Building adaptive capacities of small inland fishers for climate resilience and livelihood security, Madhya Pradesh	NABARD	1 790 500	447 62010	April 2015	Under implementation

<i>Number</i>	<i>Country</i>	<i>Project/programme title</i>	<i>Implementing entity</i>	<i>Approved amount (USD)</i>	<i>Amount transferred (USD)</i>	<i>Approval date</i>	<i>Project/programme status</i>
49	India	Climate smart actions and strategies in north western Himalayan Region for sustainable livelihoods of agriculture-dependent hill communities	NABARD	969 570	165 9339	October 2015	Not started
50	Chile	Enhancing resilience to climate change of the small agriculture in the Chilean region of O'Higgins	AGCI	9 960 000	1 909 9749	October 2015	Not started
51	India	Climate proofing of watershed development projects in the States of Rajasthan and Tamil Nadu	NABARD	1 344 155	470 4549	October 2015	Not started
52	Peru	Adaptation to the impacts of climate change on Peru's coastal marine ecosystem and fisheries	PROFO-NANPE	6 590 239		018 March 2016	Not started
Total				337 230 037			

Abbreviations: ADA = Agency for Agricultural Development, AGCI = Agencia de Cooperación Internacional de Chile, ANII = Agencia Nacional de Investigación e Innovación, CSE = Centre de Suivi Ecologique, IFAD = International Fund for Agricultural Development, FUNDECOOPERACION = Fundecooperacion Para el Desarrollo Sostenible, MINIRENA = Ministry of Natural Resources of Rwanda, MOPIC = Ministry of Planning and International Cooperation of Jordan, NABARD = National Bank for Agriculture and Rural Development, NEMA = National Environment Management Authority, PIOJ = Planning Institute of Jamaica, PROFONANPE = Peruvian Trust Fund for National Parks and Protected Areas, SANBI = South African National Biodiversity Institute, UCAR = Unidad para el Cambio Rural, UNDP = United Nations Development Programme, UNEP = United Nations Environment Programme, WB = World Bank, WFP = World Food Programme.

Table 3
Breakdown of the status of the active portfolio of approved projects/programmes by the Adaptation Fund Board as at 30 June 2016

<i>Status</i>	<i>Number of projects/programmes</i>	<i>Total value (USD)</i>
Not started	8	51 293 615
Under implementation	41	267 910 472
Completed	3	18 025 950

Table 4
Active pipeline of single-country project and programme proposals submitted to the Adaptation Fund during the fiscal year 2016 (1 July 2015 to 30 June 2016)

<i>Country</i>	<i>Agency</i>	<i>Financing requested (USD)</i>	<i>Stage</i>
<i>NIE proposals</i>			
Antigua and Barbuda	ABED	9 970 000	Concept
Belize	PACT	4 000 000	Concept
India	NABARD	2 514 561	Concept
Federated States of Micronesia	MCT	1 000 000	Concept
Namibia	DRFN	750 000	Concept
Panama	Fundación Natura	9 952 121	Concept (endorsed)
Benin	FNE	8 913 255	Full proposal
Namibia	DRFN	6 000 000	Full proposal
Namibia	DRFN	1 500 000	Full proposal
Senegal	CSE	1 351 000	Full proposal
Total		46 700 937	
<i>RIE proposals</i>			
Ecuador	CAF	2 489 373	Concept
Guinea-Bissau	BOAD	9 979 000	Concept (endorsed)
Marshall Islands	SPREP	7 560 000	Concept
Peru	CAF	2 236 925	Concept (endorsed)
Togo	BOAD	10 000 000	Concept
Federated States of Micronesia	SPREP	8 967 600	Full proposal
Niger	BOAD	9 911 000	Full proposal
Uganda	OSS	7 751 000	Full proposal
Total		58 894 898	
<i>MIE proposals</i>			
Lao People's Democratic Republic	UN-Habitat	4 500 000	Full proposal
Albania	WB	6 000 000	Full proposal
Total		10 500 000	
Total all implementing entities		116 095 835	

Note: Single-country proposals that had been submitted to the Adaptation Fund between 1 July 2015 and 30 June 2016 but not yet approved by the Adaptation Fund Board nor cancelled by the proponent by the end of that period. Funding request amounts as in the latest submission of the proposal. Only proposals that have been endorsed by the government of the prospective recipient country are included.

Abbreviations: ABED = Antigua and Barbuda Environment Division, BOAD = West African Development Bank, CAF = Corporación Andina de Fomento, CSE = Centre de Suivi Ecologique, DRFN = Desert Research Foundation of Namibia, FNE = National Environment Fund, MCT = Micronesia Conservation Trust, MIE = multilateral implementing entity, NABARD = National Bank for Agriculture and Rural Development, NIE = national implementing entity, OSS = Observatoire du Sahara et du Sahel/Sahara and Sahel Observatory, PACT = Protected Areas Conservation Trust, RIE = regional implementing entity, SPREP = Secretariat of the Pacific Regional Environment Programme, UN-Habitat = United Nations Human Settlements Programme, WB = World Bank.

Table 5
Active pipeline of regional project and programme proposals submitted to the Adaptation Fund during the fiscal year 2016 (1 July 2015 to 30 June 2016)

<i>Countries</i>	<i>Agency</i>	<i>Financing requested (USD)</i>	<i>Stage</i>
<i>RIE proposals</i>			
Chile, Ecuador	CAF	13 910 400	Pre-concept (endorsed)
Benin, Burkina Faso, Ghana, Niger, Togo	BOAD	14 000 000	Concept
Total		27 910 400	
<i>MIE proposals</i>			
Cambodia, Lao People's Democratic Republic, Myanmar, Thailand, Viet Nam	UNESCO	4 542 250	Pre-concept (endorsed)
Colombia, Ecuador	WFP	14 000 000	Pre-concept (endorsed)
Cuba, Dominican Republic, Jamaica	UNDP	4 969 367	Pre-concept (endorsed)
Ethiopia, Kenya, Uganda	WMO	6 800 000	Pre-concept (endorsed)
Kyrgyzstan, Tajikistan, Uzbekistan	UNESCO	5 000 000	Pre-concept (endorsed)
Comoros, Madagascar, Malawi, Mozambique,	UN-Habitat	15 088 553	Pre-concept
Mauritius, Seychelles	UNDP	4 900 000	Pre-concept (endorsed)
Burundi, Kenya, Rwanda, Uganda, United Republic of Tanzania	UNEP	5 000 000	Concept (endorsed)
Total		60 300 170	
Total all implementing entities		88 210 570	

Note: Regional proposals that had been submitted to the Adaptation Fund between 1 July 2015 and 30 June 2016 but not yet approved by the Adaptation Fund Board nor cancelled by the proponent by the end of that period. Funding request amounts as in the latest submission of the proposal. Only proposals that have been endorsed by the governments of all prospective recipient countries are included.

Abbreviations: BOAD = West African Development Bank, CAF = Corporación Andina de Fomento, MIE = multilateral implementing entity, RIE = regional implementing entity, UNDP = United Nations Development Programme, UNEP = United Nations Environment Programme, UNESCO = United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization, UN-Habitat = United Nations Human Settlements Programme, WFP = World Food Programme, WMO = World Meteorological Organization.

Table 6
Overview of the active pipeline of single-country and regional proposals under development

<i>Status</i>	<i>Submitted by NIEs</i>	<i>Total value (USD)</i>	<i>Submitted by RIEs</i>	<i>Total value (USD)</i>	<i>Submitted by MIEs</i>	<i>Total value (USD)</i>	<i>Total</i>	<i>Total value (USD)</i>
Single-country projects and programmes								
Concept submitted, not endorsed	6	18 984 561	3	20 049 373	0	0	9	39 033 934
Concept submitted, endorsed	1	9 952 121	2	12 215 925	1	4 500 000	4	26 668 046
Full proposal submitted, not approved	4	17 764 255	3	26 629 600	1	6 000 000	8	50 393 855
Regional projects and programmes								
Pre-concept submitted, not endorsed	-	-	0	0	1	15 088 553	1	15 088 553
Pre-concept submitted, endorsed	-	-	1	13 910 400	6	40 211 617	7	54 122 017
Concept submitted, not endorsed	-	-	1	14 000 000	0	0	1	14 000 000
Concept submitted, endorsed	-	-	0	0	1	5 000 000	1	5 000 000
Full proposal submitted, not approved	-	-	0	0	0	0	0	0

Abbreviations: MIE = multilateral implementing entity, NIE = national implementing entity, RIE = regional implementing entity.

Annexe VIII

Ventilation sectorielle et géographique du portefeuille de projets et de programmes du Fonds pour l'adaptation

[Anglais seulement]

Figure 4
Geographical breakdown of the Adaptation Fund's portfolio of projects and programmes

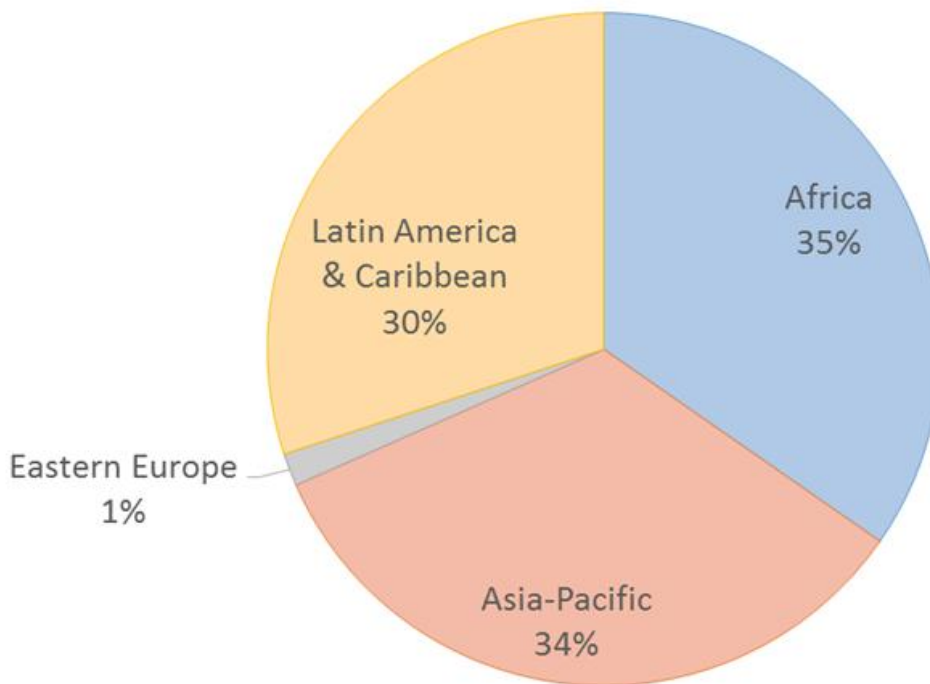


Figure 5
Sectoral breakdown of the Adaptation Fund's portfolio of projects and programmes

